

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoire(s)

**Villes et Villages
Fleuris**

Chabatz d'entrar

Revue municipale

Octobre 2019

N° 84



OUVERTURE

DÉBUT

D'ANNÉE

2020

Une excellente nouvelle pour les habitants de Saint-Jean-Ligoure : un cabinet d'infirmières va s'installer dans les locaux vacants de l'ancienne boulangerie.

C'est la première fois que des professionnels de santé s'implantent dans notre commune. Quelques travaux sont nécessaires pour les accueillir et elles prendront possession des locaux en début d'année 2020.

Voici une preuve supplémentaire de l'attractivité et du dynamisme grandissant de votre localité !



Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Comme vu avez pu le découvrir en 1^{ère} page, deux infirmières vont installer leur cabinet à Saint-Jean-Ligoure. Voici abouti un dossier mené depuis près de huit ans. Conscients de l'importance de l'accès aux soins et à la médecine, vos élus étudiaient depuis quelques années les possibilités d'ouverture d'une modeste « maison de santé ». En effet, en vieillissant, nos déplacements s'avèrent plus difficiles et avoir des professionnels à proximité est synonyme de temps d'attente réduits et de meilleure prise en charge. Le projet deviendra réalité en 2020. Leur arrivée est prévue en début d'année car nous devons auparavant effectuer des travaux dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Nous avons des contacts avec un ostéopathe et une sage-femme qui pourraient venir compléter l'offre de soins. L'arrivée de professionnels de santé pour la première fois dans notre charmante localité atteste incontestablement de son dynamisme et de son développement. Une information vous sera adressée par voie postale le moment venu.

La deuxième bonne nouvelle est la réouverture en janvier prochain de l'ancien bar-restaurant fermé plusieurs mois suite à un changement de propriétaire. Nous aurons le plaisir de nous retrouver à nouveau dans cet établissement qui s'appellera désormais « Le bistrot de Saint-Jean ». De nouvelles activités viendront compléter l'offre que vous avez connu : des animations musicales seront régulièrement programmées et les amateurs de vins découvriront une carte étoffée ...à consommer avec modération bien entendu!

Côté travaux, vous avez pu voir concrètement les travaux de la première tranche de réfection des trottoirs le long de l'Avenue des Ligures, devant la salle des fêtes et de l'école. Le raboutage complet de la route qui était devenue dangereuse au fil des ans permettra un meilleur confort de circulation pour les usagers de cette voirie Départementale tout en protégeant efficacement les piétons. Fidèles aux aménagements déjà réalisés dans le bourg, des trouées végétales vont être créées. Une deuxième tranche de travaux qui concernera la partie basse de l'Avenue des Tilleuls, du carrefour de la route menant au Vigen jusqu'au carrefour de la Mairie a fait l'objet d'une demande de subventions.

Formulons le vœu qu'elle soit subventionnée à 80% du montant hors taxes des travaux comme pour la tranche précédente !

Nous vous l'avions annoncé lors du précédent « Chabatz d'Entrar », nous avons reçu en août dernier l'arrêté de Monsieur le Préfet classant l'intégralité de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste en « monument historique ». Ce courrier marque le début des études visant à restaurer cet élément essentiel de notre patrimoine commun. Plusieurs tranches seront nécessaires pour rendre son lustre à ce bâtiment présent depuis plusieurs siècles.

Afin de respecter la législation en vigueur, nous avons renouvelé la convention avec l'entreprise SAUR qui vérifie périodiquement le bon état de fonctionnement de la station d'épuration du bourg. Les poteaux de défense incendie jusqu'alors vérifiés gratuitement par nos soldats du feu seront désormais confiés à une société privée qui facturera ses prestations à la commune : voici une nouvelle dépense obligatoire à inscrire au budget 2020.

Le programme de la voirie des hameaux a été commandé. Après avoir inspecté rigoureusement les quarante-deux kilomètres que compte notre réseau communal, il apparaît que certains tronçons se sont fortement dégradés. Ainsi, j'ai proposé aux élus d'augmenter sensiblement le budget consacré à la réfection des routes de Saint-Jean-Ligoure. (Augmentation de 110% des crédits inscrits habituellement).

L'apprentissage des enfants inscrits à l'école nécessite d'investir et d'entretenir régulièrement les équipements. Nous venons ainsi de renouveler une partie importante du parc informatique. Des mesures de la qualité de l'air, la recherche de présence d'amiante, de plomb hydrique et de radon vont être conduites prochainement : il en va de la santé des enfants fréquentant les locaux.

Une vitrine d'information a été installée sur la face avant du local de la garderie. Les parents pourront trouver à l'intérieur les résultats des analyses du laboratoire départemental et toutes les informations utiles au fonctionnement des différents services périscolaires.

Fin juillet, nous avons accompagné à sa dernière demeure Henri LACROIX. Il a travaillé pour la commune en qualité de cantonnier durant plusieurs années. Ses immenses qualités professionnelles nous ont été très utiles. « Ricou » était pour beaucoup d'entre nous un ami toujours prêt à rendre service et sa disparition laisse un grand vide. J'ai ici une pensée pour ses proches ainsi que pour tous ceux qui ont perdu l'un des leurs.

Bien respectueusement,

Didier Marcellaud.

L'état civil



Emma DUPETIT

est arrivée le 8 juillet 2019 dans le foyer de **Laure DUPETIT**, au lieu-dit « Les Vigeries ».

Mathéo DESJACQUES

est arrivé le 10 octobre 2019 dans le foyer de **Mélanie POIZOT et Ludovic DESJACQUES**, au lieu-dit « Les Vigeries ».



Nous adressons nos félicitations aux parents et tous nos vœux de bonheur et de prospérité à leurs enfants.



Monsieur Franck ROUBENE,

demeurant au lieu-dit « La Veysière » est décédé le 9 juillet 2019.

Monsieur Henri LACROIX,

demeurant rue 19 Mars est décédé le 22 juillet 2019.

Madame Marie Suzanne CLOSSE,

demeurant au lieu-dit « L'Abbaye » est décédée le 26 septembre 2019.



Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et nous prenons part à leur peine.



Pacte civil de solidarité
- Pacs -

La cérémonie du Pacte civil de solidarité entre **Christelle AUPETIT et Medhi NEBCHI**, demeurant au lieu-dit « Le Bois La Porte », s'est déroulée à la Mairie le 19 juin 2019.

Nous adressons nos félicitations pour cette union et tous nos vœux de bonheur.



Parrainage
civil

La cérémonie de parrainage civil de la jeune citoyenne **Lucie** née le 8 janvier 2019, fille de **Angélique et Fabrice DELAGE**, s'est déroulée à la Mairie, le 22 septembre 2019.

L'enfant a été placé sous la protection de l'autorité légale et républicaine issue du suffrage universel.

Quoi de neuf ?

LES ORDURES MENAGERES...ENCORE ET TOUJOURS LES ORDURES MENAGERES

Nous ne comptons plus le nombre de fois où nous avons publié un article à propos des ordures ménagères.

La situation s'aggrave dans deux domaines :

- a) – **la propreté de l'éco-point à côté du local des services techniques :**



Malgré des appels à ne pas déposer tout et n'importe quoi à proximité des containers, quelques individus peu respectueux continuent à jeter aux abords de la zone de tri divers détritiques non recyclables. Ce n'est pas aux employés communaux de ramasser ces immondices.

- b) – **les dépôts sauvages commencent à se produire aux abords du bourg ; mais aussi dans les hameaux.**



Récemment, nous avons constaté en présence de la Gendarmerie des « tripes de volailles déversées en assez grande

quantité le long de la Ligoure, dans le bois de la Veyssière. Des déchets d'amiante ont été déposés sur le bord d'un chemin. Voici quelques jours, les restes de barquettes de viande avariées ont été abandonnés dans des poubelles aux abords de l'école.

**DEPOT D'ORDURES
INTERDIT
SOUS PEINE
DE POURSUITES**

Nous sommes devant deux problèmes : le premier est d'ordre sanitaire. Le second est d'ordre financier. En effet, la commune doit faire évacuer ces ordures et cela peut coûter très cher à la collectivité. La collectivité, c'est chacun d'entre nous. Aussi, une plainte est déposée. Les gendarmes effectuent une surveillance régulière. Tôt ou tard, les individus qui se comportent ainsi seront interpellés. La commune poursuivra avec la plus grande sévérité les auteurs de ces faits inqualifiables qui ne pourront pas dire qu'ils n'ont pas été prévenus...Qu'on se le dise !

PROPRETE DU CIMETIERE

Le système de ramassage a évolué. Nous avons pris la décision de maintenir deux containers au cimetière alors qu'il est plutôt conseillé aux communes de les supprimer (les particuliers devant évacuer par leurs soins ce qu'ils ne souhaitent plus conserver sur les sépultures).

Le premier sera destiné exclusivement aux déchets compostables (fleurs naturelles, terreau, plantes,...).

Quoi de neuf ?

Le second recevra les fleurs artificielles, les pots de fleurs en plastique,...).

Un panneau d'affichage sera installé à proximité de chaque bac de collecte ainsi que l'arrêté règlementaire du Maire.



Rappelons qu'aucun sac d'ordures ménagères venant de l'extérieur de l'enceinte du cimetière ne doit y être déposé.

Les bouteilles plastiques ainsi que les cartons et les papiers devront être déposés à l'éco-point habituel.

L'HIVER APPROCHE

Le prochain hiver se profile à l'horizon. La météo est totalement imprévisible et nous ne savons pas ce qui nous attend dans les semaines à venir.



De son côté, la collectivité a vérifié sa lame « chasse-neige » et dispose d'un petit stock de sel de déneigement pour assurer la sécurité aux abords de l'école, de la mairie, et aux carrefours dits « sensibles ». (Il ne sert à rien de stocker des quantités importantes de sel car il devient inutilisable au bout d'un an).

Du côté des particuliers, le moment est venu de faire procéder à l'entretien des appareils de chauffage. C'est une obligation légale et c'est l'assurance d'avoir du matériel en parfait état de fonctionnement pour affronter les périodes les plus froides de l'hiver.



ECOLE : RYTHMES ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Les trois communes formant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) ont pris une délibération en 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours après concertation auprès des enseignants et des parents d'élèves.

Après de nombreuses réunions avec les services du transport scolaire de la Région Nouvelle Aquitaine, il est apparu qu'il n'était pas possible de mettre en place la semaine à 4 jours pour l'année scolaire 2018/2019, comme autorisée par le ministère de l'Education Nationale.



En effet, la Région était dans l'impossibilité d'assurer un transport scolaire de qualité et

Quoi de neuf ?

en sécurité dans les délais impartis. En tenant compte de ces éléments, les élus ont sollicité tous les intervenants de ce dossier (Région, Principal du Collège de Nexon, Inspecteur d'Académie).

Les communes du R.P.I. et un conseil d'école extraordinaire se sont de nouveau positionnés en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Après étude et proposition de nouvelles grilles de transport pour l'année scolaire 2019/2020, les services du transport scolaire de la Région sont maintenant en mesure d'assurer le transport des enfants dans des délais permettant ainsi le retour à la semaine de 4 jours.



Une évolution au niveau de la tarification des transports scolaires est à noter. La Région désormais en charge de cette compétence a défini un règlement différent concernant la participation financière des familles. Ces dernières se verront facturer le transport de leurs enfants selon leur quotient familial.

Les navettes permettant d'amener les enfants sur les trois écoles du R.P.I. ne sont plus prises en charge par la Région.

Face à ce constat, les élus ont fait le choix de ne pas répercuter cette charge aux familles.

Le coût de la prise en charge de la navette pour la commune de Saint-Jean-Ligoure calculée sur l'année scolaire 2018/2019 s'élève à la somme d'environ 600€ annuels.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Pour rappel, les taux d'impositions n'ont pas subi de hausse depuis 2008, conformément aux engagements pris devant les électeurs et ce, malgré les baisses de dotations de l'Etat en baisse et des dépenses de fonctionnement régulièrement en hausse (carburants, alimentation de la cantine, coût du gaz et de l'électricité,...).



<u>TAXES LOCALES</u>	<u>2008 à 2019</u>
Taxe d'habitation	14,60%
Taxe foncière bâti	17,73%
Taxe foncière non bâti	58,61%



Afin de compenser le manque de recettes nouvelles, nous devons défendre et nous faire subventionner le maximum d'opérations de travaux.

Quoi de neuf ?

PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE PIERRE-BUFFIERE

L'Etat souhaite fermer les Centres des Finances Publiques ruraux et les remplacer par des « points de contacts » qui seraient assurés par des agents de la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.)



La Trésorerie de Pierre-Bufferie dont nous dépendons ; mais aussi celles implantées sur tout le territoire du département de la Haute-Vienne **délivrent chaque jour de précieux conseils aux particuliers et aux collectivités locales.**

Les élus de Saint-Jean-Ligouere ont pris une délibération s'opposant unanimement au projet de fermetures des trésoreries rurales (lire en pages des comptes rendus des conseils municipaux).

Une pétition est également à la disposition du public au secrétariat de Mairie. Nous vous invitons à venir la signer.

CONVENTION ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION

Conformément à la réglementation, une consultation a été organisée pour renouveler la convention qui concerne l'entretien de la station d'épuration du bourg.



L'entreprise SAUR a été retenue et la nouvelle convention débutera au 1^{er} janvier 2020. Elle sera reconduite par accord tacite tous les deux ans sans dépasser une durée maximum de huit ans.

CONVENTION MAINTENANCE DES BOUCHES D'INCENDIE

Jusqu'à présent, c'était les pompiers du centre de secours de Pierre-Bufferie qui procédaient aux vérifications du bon fonctionnement des poteaux de défense contre l'incendie. La législation ayant évolué, nos soldats du feu n'ont plus le droit d'accomplir cette mission qui était gratuite pour la commune.

Désormais, les collectivités doivent faire appel à des sociétés privées...qui facturent leurs prestations !



L'entreprise SAUR qui entretient la station d'épuration a reçu la mission d'effectuer chaque année le contrôle des trois poteaux existants sur le territoire communal (Place de l'école, Vieux lotissement et le lieu-dit « la Côte – Esselet »).

Le coût est de **55,10€ H.T. par poteau.**

Comme pour l'entretien de la station, la nouvelle convention débutera au 1^{er} janvier 2020. Elle sera reconduite par accord tacite tous les deux ans sans dépasser une durée maximum de huit ans.



DES CHEVAUX A ST JEAN LIGOURE !

Les écuries **Karine Roux**, établissement de type "Ecuries de propriétaires".

Le bien être du cheval et le respect de celui-ci ainsi que sa formation et celle du cavalier sont assurés par la propriétaire, Karine Roux, cavalière de niveau A en dressage et titulaire du B.P.J.E.P.S (**B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port) mention équitation.

Les prestations proposées : des pensions à la carte, des cours, des stages, le passage de vos galops en dressage obstacle et complet, le coaching en concours et aussi le travail et la valorisation de votre cheval.

Pour plus d'informations, contacter **Karine ROUX** au 06 22 38 17 97 ou rouxk@hotmail.com

ECURIES KARINE ROUX
La Cipièrre
87260 Saint-Jean-Ligoure
06 22 38 17 97

Toute l'actualité sur la page Face Book
<https://www.facebook.com/Ecurieskarineroux/>



Boucherie de la Briance



Après une pause estivale, le camion de la Boucherie de la Briance sillonne à nouveau les routes de la commune. Chaque samedi, en fin de matinée, vous pouvez le retrouver sur la **Place du 8 Mai** (devant le Bar Restaurant) ou sur le **parking de la Mairie**.

Alexandre sera heureux de vous servir.

Si vous le désirez, vous pouvez aussi passer commande au **05.55.09.88.57** quelques jours avant le passage et venir retirer vos produits au camion.

UNE NOUVELLE REPRISE DES ACTIVITES « THEATRE »



Après un entre-acte nécessaire, les comédiens voudraient reprendre leurs activités scéniques. Nous appelons donc tous les acteurs en herbe à venir nous rejoindre pour rire, jouer et partager de bons moments.

Dans le même temps, **Catherine Clergeot** propose aux enfants de la commune qui le souhaiteraient une initiation au théâtre. Les cours seraient dispensés aux enfants qui accepteraient, de fait, les conditions de rigueur et de sérieux que demande l'apprentissage de cette activité.

Pour tous renseignements, merci de contacter **Catherine Clergeot** au **06 23 52 00 59**

Cérémonie de parrainage civil



Dimanche 22 septembre, Monsieur le Maire a accueilli dans la maison commune la petite LUCIE DELAGE et ses parents Angélique et Fabrice.

La jeune citoyenne née le 8 janvier 2019 a été placée sous la protection de la Cité et de sa marraine et de son parrain.

Ciel d'orage à St Jean

Voici le ciel du mardi 15 octobre en début de soirée.

Fort heureusement, nous n'avons pas eu de dégâts signalés.



EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du mercredi 21 août 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-ligoure régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.

Conseillers présents : Marcellaud – Lagoutte - Guy - Marginier – Deconchat - Pideill.

Procurations : Spano à Guy / Thorrée à Marcellaud / Bobeau à Pideill / Parot Urroz à Lagoutte.

Conseiller absent : Pourchet.

Secrétaire de séance : Lagoutte.

I – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2020

Monsieur le Maire informe les élus que suite aux populations municipales déterminées par le recensement, Monsieur le Préfet souhaite que le nombre de délégués représentant les communes au conseil communautaire à l'issue des élections municipales de mars 2020 soit révisé.

Jusqu'à présent, notre commune ne comptait qu'un seul délégué (Monsieur le Maire) pouvant voter. Notre population municipale prise en compte étant de 538 habitants et la strate de 500 étant franchie, nous pouvons désormais avoir deux pouvoirs de vote.

C'est également le cas des communes de Janailhac et de Meilhac. Seules deux communes se situant toujours en-dessous de 500 habitants ne conserveraient qu'un seul électeur (Rilhac-Lastours et Lavignac).

Le Conseil Communautaire étant favorable à cette nouvelle configuration qui entrera en vigueur en mars 2020, il est demandé aux Conseils Municipaux de se prononcer.

Monsieur le Maire indique que la représentation sera meilleure pour notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le nouveau tableau de la représentation des élus municipaux au Conseil Communautaire.

II – CANTINE SCOLAIRE – EVOLUTION DES TARIFS DU SERVICE

Comme chaque année, avant la rentrée scolaire de septembre prochain, il convient d'examiner les tarifs des services de la cantine scolaire.

Les trois Maires des communes formant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) se sont réunis.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Face à l'évolution des achats des produits d'alimentation en hausse permanente, face à l'obligation de se fournir en produits issus de « circuits courts » et porteurs du label « bio », face à l'augmentation des tarifs du gaz en bouteille et de l'électricité, il est proposé aux élus de réviser les tarifs.

Enfants Tarif actuel : 2.50€ Nouveau tarif 2019 :2.55€

Adultes Tarif actuel : 4.00€ Nouveau tarif 2019 :4.20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs de la cantine scolaire qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2019.

III – SYNDICAT S.A.B.V. (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne)

Monsieur le Maire informe les élus que le périmètre du syndicat doit à nouveau évoluer suite à l'arrivée de certaines communautés de communes.

Il s'agit de :

- la com com « Charente Limousine » (bassin de la Graine et de la Glane)
- la com com « Porte Océane du Limousin » (bassin de la Graine et de la Gorre)
- la com com « Ouest Limousin » (bassin de la Gorre)
- la com com « Pays de Nexon – Monts de Chalus » (bassin de la Gorre)
- la com com « Haut Limousin en Marche » (bassin de la Glane)
- la com com « de Noblat » (bassin de la Briance)
- la com com « Briance-Combade » (bassin de la Briance)

Depuis la promulgation des Lois MAPTAM et NOTRe, les intercommunalités du périmètre d'intervention du syndicat cherchent à mieux se structurer pour répondre aux enjeux des nouvelles compétences GEMAPI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le nouveau périmètre syndical.

IV – DELIBERATION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE PIERRE-BUFFIERE ET DES TRESORERIES IMPLANTEES EN TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la stratégie arrêtée par le gouvernement dans le cadre du dispositif « action Publique 2022 » et de l'annonce d'une réorganisation profonde des réseaux territoriaux du Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

Officiellement, le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, **Gérald DARMANIN** indique que le nombre de « points de contact » de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) va augmenter de 30% dans le cadre de cette réforme, ce qui pourrait être une nouvelle réjouissante.

Mais, cette déclaration masque une autre réalité qui risque avoir de nouvelles conséquences négatives pour l'emploi en milieu rural : en effet, en contrepartie, ce qui est présenté comme étant une augmentation du nombre de « points de contact » de l'administration fiscale va se traduire par une fermeture massive du nombre des Centres des Finances Publiques plus communément appelé « Trésoreries » ce qui ne sera pas sans conséquence pour les territoires ruraux.

Cette nouvelle organisation s'inscrit dans une logique de gestion, liée à une conception budgétaire oubliant qu'un service public doit s'inscrire dans une conception plus globale de l'efficacité, contre la fracture territoriale.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Le ministre de l'Action et des Comptes Publics est venu en Limousin en mars dernier pour faire la promotion de cette réorganisation qui doit notamment être expérimentée sur les trois départements de l'ex Région Limousin et qui va se généraliser sur l'ensemble du Territoire National.

Le Ministre a annoncé que cette organisation sera faite en concertation avec les élus locaux des territoires concernés : ainsi, dans le cadre de ce processus, Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne est venue présenter en avril aux Maires du territoire une carte établie par les services de la DDFIP de ce futur maillage du réseau de l'Administration Fiscale.

Concrètement, pour la commune de Saint-Jean-Ligoure, cette réorganisation va se traduire par la fermeture du Centre des Finances Publiques de Pierre-Bufferière dès le 1^{er} janvier 2020. Il devrait être remplacé par deux points de contacts ponctuels, le premier à Pierre-Bufferière, le second à Saint-Germain-Les-Belles.

En ce qui concerne le Service Public Local, notre collectivité devrait être rattachée à un centre qui serait basé à Saint-Yrieix-La-Perche et le lien entre la DGFIP et la collectivité serait alors assuré par un « conseiller local ».

Le Centre des Finances publiques de Pierre-Bufferière emploie actuellement 5 personnes dont la plupart résident à proximité de leur lieu de travail.

Après la mise en œuvre de cette réforme, la présence de la Direction Générale des Finances Publiques se limitera au Conseiller local itinérant et à des permanences ponctuelles assurées par un agent de la DGFIP.

Monsieur le Maire précise que les collectivités des territoires ruraux comme les citoyens attendent plus que jamais de la proximité et de l'efficacité du service public assuré par la DGFIP.

Il insiste sur le fait que la Trésorerie de Pierre-Bufferière assure un rôle efficace et réel de conseil au quotidien pour la collectivité, qu'elle donne entière satisfaction aux élus et aux citoyens.

Suite aux mouvements sociaux de ces derniers mois, le Chef de l'Etat a reconnu, lors de son intervention du 27 avril dernier que la vague de suppressions de services publics intervenue depuis plusieurs années, en particulier en milieu rural, avait contribué à accentuer dangereusement les inégalités territoriales.

Il est évident que cette réorganisation va à nouveau porter préjudice à notre collectivité rurale : en effet le comptable public avec son équipe travaille au quotidien avec les élus et la secrétaire de Mairie du territoire. Les connaissances approfondies des agents de la DGFIP permettent de sécuriser et de garantir l'efficacité des actions mises en œuvre par les collectivités locales du territoire.

Par ailleurs, le Maire rappelle que le Centre des Finances Publiques participe largement au recouvrement des prestations assurées par la collectivité locale notamment pour les recettes suivantes : cantines, garderies, transports scolaires, loyers des immeubles locatifs, location de la salle des fêtes ... tous les produits des différents services de la collectivité.

La présence sur le territoire du Centre de Finances Publiques de Pierre-Bufferière permet d'obtenir un taux de recouvrement satisfaisant de ces différentes recettes.

Monsieur le Maire rappelle également que la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne a expérimenté en 2018 sur le site de Pierre-Bufferière, le dispositif « Trésorerie sans numéraire », la conséquence de cette mesure, c'est que les administrés du territoire ne peuvent plus régler leurs impôts ou redevances en espèces au guichet de la Trésorerie de Pierre-Bufferière et les fonds collectés dans le cadre des Régies municipales et intercommunales doivent désormais être déposés à Limoges ou Saint-Yrieix-la-Perche. La fermeture du guichet permanent du Centre de Finances Publiques ne sera donc pas sans conséquence sur le taux de recouvrement des différentes prestations facturées par la collectivité locale qui risque de chuter sensiblement, d'autant plus que notre territoire est économiquement et socialement fragile.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Monsieur le Maire propose ensuite aux conseillers de se prononcer au sujet de la Motion suivante :

- **Considérant** que le projet de réorganisation du réseau territorial de la DGFIP va se traduire pour le territoire par la fermeture de la Trésorerie de Pierre-Buffière et la centralisation de sa compétence comptable vers des sites plus éloignés des mairies
- **Considérant** que ce service fonctionne actuellement bien et donne satisfaction aussi bien aux administrés qu'aux collectivités locales du territoire
- **Considérant** que la localisation de la Trésorerie de Pierre-Buffière est clairement identifiée et facilement accessible
- **Considérant** le risque que les points de contact envisagés risquent d'être de simples permanences dont la pérennité n'est absolument pas garantie
- **Considérant** la nécessité de maintenir sur le territoire un réseau des finances publiques de proximité et de pleine compétence
- **Considérant** qu'il s'agit, une nouvelle fois, de la disparition d'un service public d'état en milieu rural et de la suppression d'emplois sur un territoire qui a fait du développement économique l'une de ses priorités
- **Considérant** que la Trésorerie de Pierre-Buffière emploie des agents qui travaillent et vivent sur ce territoire et à proximité de celui-ci

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Exige** l'arrêt du processus de fermeture du Centre des Finances Publiques de Pierre-Buffière
- **Exige** l'arrêt de l'expérimentation des caisses sans numéraire
- **Regrette** de constater que l'Etat, malgré les déclarations récentes du Chef de l'Etat, continue de supprimer des services publics et des emplois sur les territoires ruraux les plus fragiles
- **Affirme** son attachement à un réseau des finances publiques de proximité et de pleine compétence
- **Précise** que cette motion sera notifiée à Monsieur **Gérald DARMANIN**, Ministre de l'Action et des Comptes Publics ; Madame **Isabelle ROUX-TRESCASES**, Directrice Départementale des Finances Publiques ; Madame **La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine** ; Monsieur **le Préfet de la Haute-Vienne** ; Madame **La Sous-Préfète de Bellac**, référente ruralité ; Monsieur **le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne** ; Monsieur **Jean-Baptiste DJEBARRI**, Député de la Haute-Vienne ; Madame **Marie-Françoise PEROL-DUMONT**, Sénatrice de la Haute-Vienne, Monsieur **Jean-Marc GABOUTY**, Sénateur de la Haute-Vienne ; Madame **la Responsable du Centre des Finances Publiques de Pierre-Buffière**.

V – AFFAIRES DIVERSES

- **TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS AVENUE DES LIGURES.**

Le remplacement de la canalisation desservant l'eau potable des riverains de l'Avenue des Ligures est achevé. La vieille canalisation acheminant autrefois l'eau potable a également été changée. Elle alimente le lavoir de la Place du 8 mai.

Les travaux de réfection des trottoirs débutent lundi 26 août 2019. 30% de la subvention du conseil départemental est versée.

- **TRAVAUX DE L'APPARTEMENT DE L'ETAGE DU PRESBYTERE.**

Les travaux de réfection des peintures de l'appartement sont achevés. Ils ont été totalement réalisés en régie par les employés communaux. Les locaux seront loués à partir du 1^{er} septembre.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DES VILLAGES.**
L'opération va être lancée dans les prochaines semaines.
- **MOT DE REMERCIEMENTS.**
Monsieur le Maire donne lecture d'un mot de remerciements qu'il a reçu de Madame **Ode MONNERAUX**, artiste peintre qui a participé au concours des « peintres dans la rue » lors de la fête de la Saint-Jean.
- **JOURNAL D'OCTOBRE.**
La construction du prochain journal communal « Chabatz d'Entrar » est en cours.

Séance du mercredi 25 septembre 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-ligouère régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.

Conseillers présents : Marcellaud – Lagoutte - Parot Urroz – Guy - Bobeau – Marginier.

Procurations : Spano à Guy / Thorrée à Lagoutte / Deconchat à Marcellaud / Pideill à Bobeau.

Conseiller absent : Pourchet.

Secrétaire de séance : Parot-Urroz.

I – DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe les élus que le jardin longeant la route communale VC05 et situé au carrefour de la route départementale RD15 et de la VC05 pourrait permettre à l'avenir d'agrandir le parking de la Mairie. En effet, celui-ci est devenu trop petit. Toutes les habitations du quartier sont désormais réouvertes sauf la maison « Lambourion » qui est en cours de restauration. De plus, la salle associative « Pradou » reçoit régulièrement des réunions et ses utilisateurs stationnent parfois sur la RD15 rendant dangereuse la circulation à cet endroit.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a informé les propriétaires de la volonté de la commune de l'acquérir. Il s'agit de la parcelle cadastrée sous les numéros ZP107 et ZP108.

Monsieur le Maire complète son exposé en informant les élus que prendre une préemption n'oblige pas obligatoirement un achat par la suite. Le moment venu, la commune peut retirer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de préempter la dite parcelle.

II – DEMANDES DE SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Monsieur le Maire indique aux élus que les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne sont à déposer au plus tard le **30 septembre prochain**.

Il propose aux élus de déposer trois dossiers :

- **1^{er} DOSSIER : 1ERE PHASE – 3EME TRANCHE DE MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS (AVENUE DES LIGURES).**

La première phase de travaux de mise en accessibilité des trottoirs de la RD15 sur l'Avenue des Ligures est en cours d'exécution. Cette opération 2019 a fait l'objet de trois tranches de subventions du Conseil Départemental. La 1^{ère} et la 2^{ème} tranche ont été accordées et seront soldées au 31/12/2019.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Il reste un reliquat de travaux s'élevant à la somme de **20.000,00€ H.T. subventionnables à hauteur de 50% par le Département** qui sont à représenter au budget 2020. Monsieur le Maire précise que la subvention de 30% au titre de la D.E.T.R. accordée par la Préfecture sera bien totalement soldée sur l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de présenter cette nouvelle demande de subvention.

- **2^{ème} DOSSIER : 2EME PHASE – MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS (AVENUE DES TILLEULS)**

Monsieur le Maire rappelle le contexte règlementaire qui oblige notre collectivité à rendre accessibles les locaux publics; mais aussi les espaces verts publics et la voirie.

Il propose de déposer une demande de subventions pour financer la 2^{ème} phase de travaux qui concernera le tronçon de l'Avenue des Tilleuls du carrefour avec la Rue du Château jusqu'au carrefour de la Mairie.

Monsieur le Maire souligne que le taux de prise en charge espéré reste le même que pour les travaux de l'année 2019 ; soit :

- 50% du montant H.T. pour le Conseil Départemental.
- 30% du montant H.T. des travaux pour la Préfecture (Programme DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de présenter cette deuxième demande de subvention.

- **3^{ème} DOSSIER : REFECTION DE LA VOIRIE DES VILLAGES**

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour aider la commune à effectuer l'entretien de la voirie des hameaux.

Il présente un devis s'élevant à la somme de **76.371,00€ T.T.C.**

Le Conseil Départemental devrait accompagner la commune à hauteur de **50%** du montant H.T. de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de présenter cette demande de subvention à l'assemblée Départementale.

III – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une nouvelle réglementation oblige les collectivités à déposer sur un site ouvert au grand public les différents paramètres liés au service Public de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire indique que cela a été particulièrement compliqué à mettre en œuvre. Il présente le rapport de l'année 2018 aux élus présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce rapport.

IV – SAUR / CONVENTION MAINTENANCE STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe les élus que la société SAUR procède à l'entretien et à la maintenance de la station d'épuration à filtration roseaux ainsi que de la pompe de relevage du lotissement de la Veyssière.

La convention actuelle arrivant à son terme, il propose aux élus de renouveler ladite convention pour une période de 2 ans qui sera reconduite tacitement tous les 2 ans sans toutefois excéder 8 ans.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Le coût annuel sera de 2.078,00€ H.T. pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de signer ladite convention.

V – SAUR / CONVENTION DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire informe les élus que la réglementation a changé concernant le contrôle et la vérification des prises et bouches incendie présentes sur le territoire communal.

Jusqu'à présent, c'étaient les pompiers qui assuraient cette mission et ce, à titre gratuit.

Désormais, ceux-ci ne sont plus habilités à le faire et les communes doivent prendre une société spécialisée qui facture ces prestations.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise **SAUR**.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de **66,12€ T.T.C. par équipement**

La commune compte actuellement :

- **trois poteaux** (deux dans le bourg et un dans le secteur de la Côte / Esselet)
 $66,12€ TTC \times 3 = 198,36€ TTC$

La bâche présente au lotissement de la Veyssière ne fait pas l'objet de contrôles réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ratifier cette convention.

V – CONTROLE PERIODIQUE DU TRACTEUR PAR UN ORGANISME CERTIFIE

Monsieur le Maire indique aux élus que l'agent communal Frédéric GUISSSET a renouvelé son permis CACES. Lors de la formation, il a été informé que les communes avaient l'obligation de faire contrôler leur tracteur tous les six mois par un organisme certifié. L'agent communal a donc demandé à ce que la réglementation soit appliquée.

Après consultation, la société **DEKRA** a présenté un devis qui s'élève à la somme de **108€ TTC**.

Pour information et après renseignements pris auprès des communes du secteur, aucune ne fait actuellement contrôler son tracteur.

Monsieur le Maire propose aux élus de retenir l'entreprise **DEKRA** et de signer un contrat de prestation semestriel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la Société DEKRA.

VI – LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire indique aux conseillers que pour financer les travaux d'investissement prévus au budget 2019 (accessibilité des trottoirs Avenue des Ligures, grosses réparations de voirie et achat d'ordinateurs pour l'école) des besoins de trésorerie apparaîtront dans les prochaines semaines dans l'attente du versement des subvention.

Il sollicite de l'assemblée l'autorisation d'ouvrir une ligne de crédit de trésorerie pour une durée d'un an. Le montant nécessaire est de 60.000,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager pour un an une ligne de crédit d'un montant maximum de 60.000,00€, lui donne tous pouvoirs pour procéder sans autre délibération et à son initiative au déblocage des fonds et à signer le contrat de prêt.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

VII – AFFAIRES DIVERSES

A) - EVOLUTION DU COUT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE A L'ECOLE

Monsieur le Maire lit un courrier qu'il a reçu de la Mairie de Condat-Sur-Vienne l'informant que les prestations assurées par Madame Corinne ROUHAUT chaque mardi après-midi à l'école vont être réactualisés afin d'impacter la totalité des frais.

Actuellement, notre commune paye 1296,85€ pour l'amée. A compter de la rentrée 2019/2020, les prestations seront facturées 2340,05€ soit une augmentation de 1043,20€

Monsieur le Maire déplore une telle augmentation mais propose aux élus de poursuivre à l'avenir les interventions à l'école de Madame Corinne ROUHAUT car elles donnent une totale satisfaction aux enseignants, aux familles et aux élus.

B) - POINT SUR LES TRAVAUX DE LA 1ERE PHASE DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS AVENUE DES LIGURES

Monsieur le Maire fait le point détaillé sur l'avancement des travaux. Ceux-ci seront totalement achevés fin octobre 2019.

C) - ORDINATEURS A L'ECOLE

Monsieur le Maire a donné son accord à Madame la Directrice pour finaliser la consultation et retenir l'entreprise la plus performante. Ensuite, il signera le bon de commande.

D) - POINT SUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire a inspecté le réseau communal et plusieurs voiries déjà repérées en 2018 vont faire l'objet d'une réfection : Légonie (fin de l'opération), Laplaud (poursuite de l'opération), Le Montet et Luret.



LES TRAVAUX DE L'AVENUE DES LIGURES



Vue d'ensemble

Pourquoi avoir engagé ces travaux ? La réglementation oblige les communes à mettre aux normes d'accessibilité les trottoirs et les routes appartenant au domaine public des collectivités.

De mémoire d'anciens les bordures étaient en place depuis plus de 60 ans. Au fil du temps et sous l'action des véhicules et de leur poids, celles-ci se sont inclinées rendant la circulation des piétons dangereuse par endroits.

Le goudron de la route Départementale N°15 n'avait fait l'objet que de régulières couches de goudron en surface qui avaient fini par la rendre très haute au milieu et basse sur les côtés. Les travaux de la bande de roulement ont consisté à un rabotage d'une douzaine de centimètres afin de « redessiner » une voie plane.

La commune ne finance que les trottoirs; la route Départementale est prise en charge à 100% par le Conseil Départemental qui a répondu favorablement aux sollicitations du Conseil Municipal.



Les bordures décalées

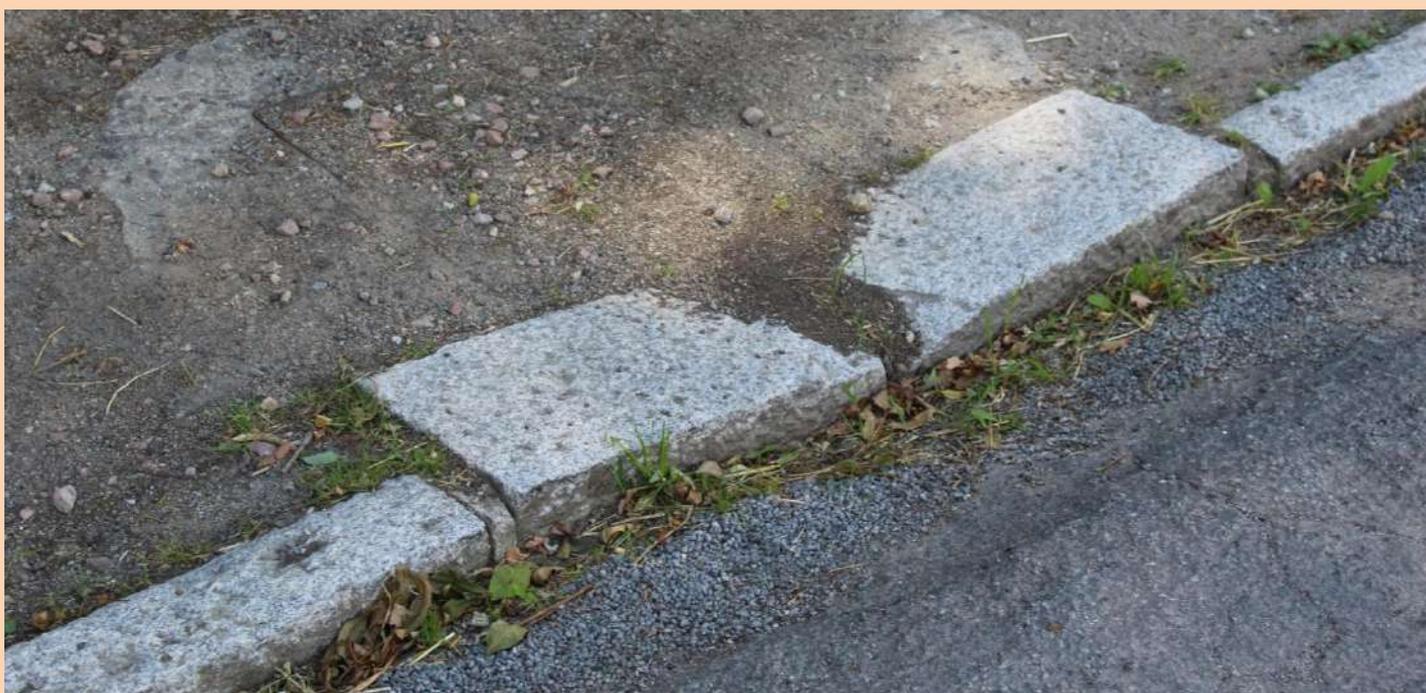


Le goudron de la route abîmé



Les ouvrages dégradés

LES TRAVAUX DE L'AVENUE DES LIGURES suite



Voici l'état des ouvrages avant le début des travaux. Le réseau des eaux pluviales entre le chemin du stade et le ruisseau était complètement écrasé et n'évacuait plus les eaux de pluies.



LES TRAVAUX DE L'AVENUE DES LIGURES suite



**L'état
des
canalisations
d'eau
potable**

Avant de procéder à la réfection des trottoirs et la de chaussée, Monsieur le Maire a demandé le remplacement de la canalisation en fonte desservant les habitations du bourg. Le tuyau des anciens captages alimentant le bourg jusqu'en 1982, date à laquelle la commune a cédé au syndicat Vienne Briançonnais Gorre la gestion de l'eau potable a également été remplacé. Si celle-ci n'est plus raccordée au réseau, elle alimente le lavoir de la Place du 8 Mai 1945 et la rivière Anglaise du parc de la Mairie. Le coût du remplacement de la canalisation d'eau potable s'élève à la somme de **48.175,80€ T.T.C.**

Cette dépense est totalement prise en charge par le syndicat.



LES TRAVAUX DE L'AVENUE DES LIGURES suite



Voici la pose des bordures côté pré. Les anciennes ont été soigneusement déposées et reposées après un nettoyage. Celles-ci étaient déjà en place en 1956 et nous avons voulu les réutiliser.



La canalisation des eaux pluviales



Le collecteur des eaux pluviales

Allons voir ce qui se passe du côté de l'école

Des élèves solidaires

Depuis quelques années, les élèves de l'école de Saint-Jean-Ligoure participent à différentes actions de recyclage en lien avec des programmes solidaires.

Parmi ces programmes, ils travaillent notamment avec la **société LVL** qui s'occupe du recyclage des **cartouches d'imprimantes et des toners** en partenariat avec l'association **enfance et partage**.

Grâce à ces actions, c'est un don de 32 613€ qui a été généré en faveur de l'association et des enfants et 122 tonnes de déchets qui ont été évitées en 2018.

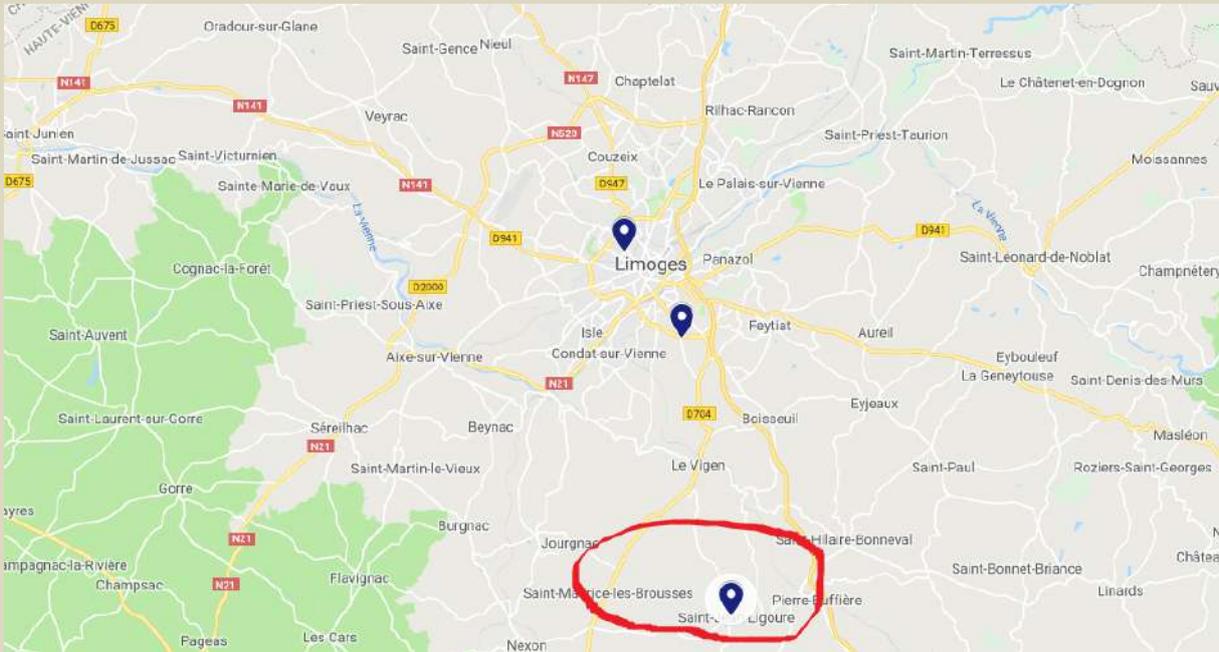


Avec l'opération Piles solidaires, les établissements inscrits, dont l'école de Saint-Jean-Ligoure, ont collecté, en 2018, l'objectif minimum de 60 tonnes de piles usagées. Elles ont été « transformées » en don de 20 000 euros pour le Congo-Brazzaville et l'électrification de centres de santé.

L'objectif de 60 tonnes ayant été largement dépassé avec 83 tonnes au final, un chèque de 10 700 euros supplémentaires a permis de financer une opération d'**Électriciens sans frontières** dans la Région des Plateaux au Togo.

Cette année, l'objectif de collecte est de 80 tonnes et a pour but d'électrifier l'école de Trois-Sauts, située dans la commune de Camopi, en Guyane, avec l'installation de panneaux solaires.

Enfin, petite dernière des opérations de solidarité et de développement durable, les élèves de la classe de CM1-CM2 de madame Guisset, sont très fiers de participer à la collecte de tubes de dentifrice vides et de brosses à dents usagées. La collecte organisée avec **Terracycle** donne ensuite droit à des points qui sont convertibles en dons financiers pour l'association choisie.



Leur candidature a été retenue pour être l'un des rares points de collecte du département.

Pour soutenir toutes ces actions avec eux, vous pouvez déposer piles, cartouches d'encre, dentifrices et brosses à dents à l'école (sur les heures d'ouvertures) ou à la mairie qui assure le relais pour l'école.



Attention, livre piégé ! de Ann Rocard, joué par la classe de CE2 CM1



Mathias et Mélusine découvrent un livre géant

au milieu de la forêt.

Ce livre appartient à la sorcière Marceline du Trouh de

Gruyère... celui qui le lit court de graves dangers.



Histoire de mots de Marie Antonini, joué par la classe de CM2



*« TITICACA »,
« HURLUBERLU »,
« CATAPLASME »,
« POLOCHON », « VIRE-
LANGUE », « RINCE-
BOUCHE » ?*

*Un enfant a perdu un mot, il
le cherche partout,
chacun de ses camarades
veut l'aider.
Qui le trouvera ?*

Dans mon livre de Marie Antonini, joué par la classe de CM2

Des enfants se retrouvent et parlent des livres qu'ils lisent....



Le 14 juin dernier s'est tenu le spectacle scolaire « Musique et Théâtre » à la Salle des Fêtes. Il regroupait le répertoire enseigné en Education Musicale par Mme Corinne Rouhaut et l'activité Théâtre périscolaire, animée bénévolement par Mme Catherine Clergeot tous les vendredis. Avec beaucoup de spontanéité et un plaisir visible, les élèves ont interprété trois pièces dont certaines faisaient référence à des œuvres de la littérature de jeunesse (Poil de Carotte, Le Petit Prince, ...). Décors et accessoires étaient très réussis, les acteurs principaux très engagés ! La partie concert a également enchanté les nombreux auditeurs.

Nous souhaitons vivement remercier Mme Clergeot et Mme Rouhaut ainsi que l'équipe pédagogique et le Personnel de l'Ecole pour leur travail et leur engagement auprès des enfants.

Passionnée par le théâtre depuis de nombreuses années - elle dirigeait la troupe communale des Comédiens - Mme Clergeot se propose de créer un atelier théâtre pour les enfants qui seraient désireux de poursuivre l'aventure. Elle présente cet atelier dans ce numéro de 'Chabatz d'Entrar.

INAUGURATION DE LA BORNE



C'est à 10h30 que la borne électrique a été inaugurée en présence de **Jean-Claude LEBLOIS**, Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, **d'Annick MORIZIO**, 1^{ère} Vice-Présidente, et des élus des communes environnantes.

Durant le week-end, le garage « Pierre-Buffière automobiles » a prêté une Renault Zoé afin de faire découvrir au grand public les possibilités qu'offre ce mode de conduite.

Photo de gauche : **Didier MARCELLAUD**, Maire, et **Victorien SARRE**, garagiste à Pierre-Buffière.



Photo ci-dessus de gauche à droite : **Bernard DELOMENIE**, Maire de Saint-Priest-Ligoure, **Annick MORIZIO**, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental, **Jean-Marie MASSY**, Maire de Meilhac, **Dominique GAYOUT**, Entreprise Orange, **Jean-Claude LEBLOIS**, Président du Conseil Départemental, **Didier MARCELLAUD**, Maire.



Photo de gauche :

L'indication d'emplacement uniquement réservé aux véhicules électriques intégrée dans le revêtement du sol.

L'ÉPREUVE DU « MASTER-CHEF COMMUNAL »

Fête de la Saint-Jean



Photo ci-dessus : les membres du jury.

Les six membres du jury du « master chef » avaient la lourde charge de départager quatre participants tous très talentueux. Ont été jugés le goût de la terrine, son aspect, et sa texture.



Photo ci-dessus : les vainqueurs entourés des personnalités.

1^{er} Jean-Baptiste MARTIN, 2^{ème} Guy DECONCHAT, 3^{ème} Sylvie FAURE

Merci à **Cécile MARTIN** et à **Sylvie FAURE** qui ont organisé la mise en place de l'épreuve.

Chaque année, nous alternons entre un plat sucré et un plat salé... nous sommes preneurs d'idées pour la compétition de l'an prochain.



La 1^{ère} NOUVEAUTÉ : 1^{er} CONCOURS DE LANCER D'ESPADRILLES



Ce 1^{er} concours est une réussite ! Petits et grands ont atteint des performances honorables malgré le manque d'entraînement. Nous avons assisté à des « chandelles » remarquables, et **Julien**, notre dévoué animateur a pris parfois des risques. Il est évident que ce premier lancer d'espadrilles en appelle d'autres en 2020.



LE RETOUR DES PEINTRES DANS LA RUE



Cette Saint-Jean a été marquée par le retour de nos amis peintres, et le cru 2019 est tout simplement merveilleux ! Les artistes ont investi très tôt le dimanche matin les rues du bourg et ont très rapidement exprimé leur art.

L'épreuve a été organisée de main de maître par une artiste du village : **Anne-Marie ROUX** !

Fête de la Saint-Jean

LA CONCENTRATION DE VEHICULES ANCIENS



Nous avons eu la joie d'accueillir le club de véhicules anciens venu de la commune voisine et amie de **PIERRE-BUFFIERE**.

Des baptêmes ont été organisés tout au long de la journée, malgré des températures exceptionnelles.

Les vieilles carrosseries attirent toujours la foule.

Regardez ces deux voitures emblématiques : la **Renault R8** habillée de la ligne du « sorcier » ... c'était le surnom d'**Amédée GORDINI**, l'ingénieur qui a également conçu l'**Alpine** !

La « **Cox** » a rappelé de nombreux souvenirs à des anciens qui l'ont conduite voici quelques décennies.

Merci à Philippe Quintane et à son équipe d'être venus exposer ces véhicules d'un autre temps.



LA 2^{ème} NOUVEAUTE : DES DROMADAIRES !



Les deux dromadaires ont promené petits et grands tout au long de la journée sous la surveillance de leurs deux propriétaires.

C'est incroyable ! Ces animaux inédits dans la campagne Limousine de Saint-Jean-Ligoure ont été très sollicités. Ils laisseront d'excellents souvenirs de cette journée festive.



Fête de la Saint-Jean



Photo de gauche : à nouveau Sylvie qui a oublié durant quelques minutes les belles vaches limousine dont elle assure la promotion toute l'année ! Tout cela sent la reconversion professionnelle !

MERCI AUX BENEVOLES



Un clin d'œil aux bénévoles qui se sont impliqués tout au long du week-end afin de vous divertir. Ils ne sont hélas pas tous en photo dans cette rubrique.



Fête de la Saint-Jean

FESTIVAL DE L'ELEVAGE DE PANAZOL



Photo ci-dessus : contrairement à ce que pourrait laisser penser cette photo, ce ne sont pas les hommes qui ont été primés mais bien les animaux présentés.

De gauche à droite : Bernard DELOMENIE, Maire de Saint-Priest-Ligoure, Gilles DECONCHAT, président du Festival, Didier MARCELLAUD, Maire de Saint-Jean-Ligoure.



UN CABINET INFIRMIER A SAINT-JEAN-LIGOURE



Afin d'accueillir dans les meilleures conditions nos infirmières, des travaux sont nécessaires.

A l'intérieur, plusieurs corps de métiers doivent intervenir.

LE SOL : le sol actuellement constitué de planchers bois en assez mauvais état doit être remplacé. Les poutres en bois supportant l'ensemble sont déformées et leur état d'usure ne permet plus d'assurer les conditions de sécurité. De nouvelles poutrelles en béton seront mises en place et une dalle en béton armé assurera la solidité de l'ensemble. Un carrelage de finition permettra un nettoyage aisé des locaux.

LES MURS : plusieurs rénovations ont été réalisées par le passé par les locataires qui se sont succédés. On trouve actuellement des éléments de faïences, de plâtre, ou de parements en lambris. Les employés communaux ont démonté ce qui pouvait l'être.

Il convient d'isoler les murs intérieurs, de poser des plaques de placoplâtre et de les peindre (les peintures seront réalisées en régie communale).

LE PLAFOND : l'ancien plafond fissuré et présentant de nombreux signes d'affaissement a été entièrement démonté par les cantonniers. Il va être remplacé par un plafond « coupe-feu » obligatoire.

LES MENUISERIES : la vitrine est conservée. Les deux portes fenêtres existantes sont vétustes et doivent être changées.

CREATION D'UN SANITAIRE : un WC répondant aux normes pour les personnes handicapées par être créé. Il comportera une vasque avec un point d'eau.

L'ELECTRICITE : nous avons déjà fait mettre aux normes l'alimentation des deux pièces. Il convient de disposer des prises et un éclairage adapté aux activités médicales du lieu.

TROTTOIR EXTERIEUR : à l'extérieur, la 2^{ème} tranche de réfection des trottoirs est déjà programmée pour 2020. L'accès aux personnes à mobilité réduite sera conforme à la réglementation en vigueur.

COUT DE L'OPERATION :

Lot maçonnerie : 8.150,00€ T.T.C.

Lot menuiseries : 12.820,00€ T.T.C.

Lot Placoplâtre / plafonds : 11.225,00€ T.T.C.

Lot carrelage : pas encore parvenu.

Lot électricité : 5.379,82€ T.T.C.

TROUBLES "DYS"

DYSLEXIE – DYSORTHOGRAPHIE – DYSPRAXIE

DYSPHASIE – DYSCALCULIE – TDA/H ...



**Parce qu'il est important
d'être soutenu et de ne pas
se sentir seul.**

L'Odysée des dys c'est ...

...une association, créée par des parents d'enfants "dys", qui vient en aide aux personnes ayant des troubles des apprentissages et à leur famille.

L'Odysée des Dys, c'est conjuguer avec tous ceux qui en ont besoin, les verbes ; "écouter, soutenir, aider, agir, informer et partager".

Au fil des discussions et des rencontres, cette association est apparue comme une évidence pour faire face au "désert" informatif sur ces troubles et toutes les conséquences qui en découlent.

Soutenue par la FCPE départementale de la Haute-Vienne, le projet a pris forme et l'association est née officiellement le 5 mars 2018. Comme pour encore beaucoup trop de "DYS", le "droit à la réussite scolaire", n'est pas facile à atteindre. Le chemin pour y arriver est parsemé d'obstacles et

l'on est bien seul une fois le diagnostic posé.

Etre "DYS" c'est pour la vie et c'est là que commence l'odyssée !

Malgré la volonté et le dynamisme des familles, c'est un combat quotidien pour trouver les "trucs" et "astuces" qui aideront leur(s) enfant(s) dans leur parcours scolaire et dans leur vie personnelle, car peu de choses mises en place.

Le handicap des "DYS" est encore trop ignoré et méconnu.

C'est également beaucoup d'énergie pour les parents comme pour leur(s) enfant(s) pour suivre la "ronde" des rendez-vous médicaux, de suivi éducatif et autre(s) prise(s) en charge.

Cette association est là pour apporter son aide, écouter, offrir des moments de partage (expériences, informations, conseils). Chacun, concerné directement ou indirectement, peut venir chercher et exprimer des idées, parler de ses difficultés, poser des questions. Il est important de se sentir soutenu et de pouvoir se dire que l'on n'est pas seul.

"L'Odysée des Dys" se propose également d'être le trait d'union entre les familles, les enseignants et les professionnels concernés.

Travaillons ensemble afin d'offrir une vie plus sereine aux personnes atteintes de troubles des apprentissages.

Ce que nous faisons :

Pour les parents :

Échanger, partager, donner, recevoir...

Ne perdant jamais de vue la mission première de notre association, nous organisons régulièrement des "cafés des parents". Nous prenons notre tâche très à cœur, et notre équipe travaille chaque jour pour contribuer au mieux être des dys et de leur famille.

ASSOCIATION : L'ODYSSÉE DES « DYS »

Pour les enfants, les jeunes :

Se rencontrer, discuter, partager...

Chez L'Odyssée des dys, nous sommes déterminés à toujours intensifier nos efforts pour vous venir en aide. C'est un travail que nous faisons toujours avec plaisir ! Les enfants sont les premiers concernés, leur donner la parole est donc essentiel. Ils ont eux aussi leur "pause café" !

Nos rendez-vous:

Avec vous, avec les professionnels.

Renforcer notre engagement

Avec vous:

Nous vous accueillons en rendez-vous individuel pour vous écouter, vous informer, vous aiguiller et également vous aider à remplir votre dossier MDPH.

Avec les professionnels:

A travers les diverses rencontres que nous organisons avec les intervenants (enseignants référents, MDPH, bibliothèque sonore, Inspection Académique, CIO, futurs enseignants spécialisés à l'E.S.P.E etc...) dans la vie des dys, nous affirmons notre volonté de faire avancer la cause des DYS.

Dans nos locaux ou par téléphone, n'hésitez pas à nous contacter.

Notre programme 2019:

"Parents d'enfant(s) dys: Comment gérer les devoirs ?" Aider la communauté

Dans le cadre de l'appel à projet de la Caf "Accompagnement à la parentalité", nous avons proposé un programme d'aide pour les parents (et les enfants) pour mieux gérer le moment des devoirs.

Comment faire face au handicap généré par les troubles dys et associés sans perdre sa place de parent et en préservant celle de son enfant.

Comment faire en sorte que ce moment soit vécu plus sereinement.

Notre projet a reçu un avis favorable du Comité Technique et de Financement Départemental.

C'est parti ! 

lodyssedesdys@lavache.com https://www.lodyssedesdys.com/website	
<u>Présidente :</u> Céline CHEYRONNAUD 06.48.85.09.82	<u>Vice-président :</u> Didier Garrez 06.63.35.50.40
<u>Trésorière :</u> Nathalie FONTAINE 06.29.20.42.26	<u>Trésorière adjointe :</u> Linda ROBIN 06.33.98.50.57
<u>Secrétaire :</u> Martine GULDEMANN 06.88.88.67.05	<u>Secrétaire adjointe :</u> Aurélié DELAFOY 06.82.48.27.92

Siège de gestion :

17, Rue des myosotis 87260 St Jean Ligoure

Siège social :

23, rue de Belfort 8700 Limoges

Si vous voulez nous aider, nous soutenir et œuvrer pour la cause des "DYS", vous pouvez adhérer à notre association. Adhérer c'est lui donner du poids pour être reconnue. Adhérer c'est la faire grandir et rendre légitime notre présence et nos actions auprès des différentes instances.

Pour accéder directement à notre site :



Et suivez-nous également sur :



<https://www.facebook.com/aideauxdys/>

CHEZ NOS AMIS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE



Mais que se passe-t-il dans les communes de la vallée de la Ligoure ? Après la venue de dromadaires à Saint-Jean-Ligoure, voici que des vachettes Landaises ont investi le stade de Saint-Priest-Ligoure, lors de la fête locale.

Le moment fort de la fête de l'été a été l'entrée des vachettes dans l'arène. Des jeunes et des moins jeunes gens les ont rejointes pour éclater un ballon sur les cornes de l'une d'entre elles, enlever une cocarde, jouer au foot dans l'arène, les faire passer entre deux plots, etc... Le moment avec les ânes fut également un moment important où filles et garçons ont lutté et c'est une fille qui a gagné cette épreuve où montée et descente en marche sans selle sur un âne a procuré quelques belles chutes.

C'est devant un public joyeux et participatif que la vingtaine de participants aux épreuves ont été applaudis.



DEPART EN RETRAITE A LA MAIRIE DE SAINT-PRIEST-LIGOURE

Soirée de départ à la retraite de Sylvie Pluyaud-Vedrenne

Vendredi 18 octobre, **Sylvie Pluyaud-Vedrenne** a fêté son départ à la retraite entourée de sa famille, de ses amis, des élus communaux de **Saint Priest Ligoure**, de tous ses collègues, des maires et des secrétaires de mairie des communes voisines.



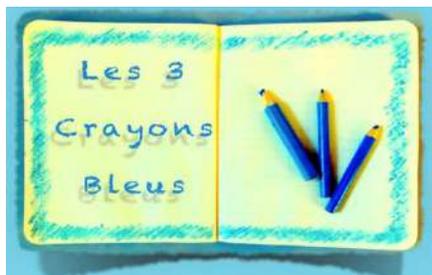
Cette cérémonie a également été l'occasion de féliciter la secrétaire de mairie de la commune de **Saint Priest Ligoure** pour ses 37,5 ans au service de la collectivité territoriale. C'est à ce titre que **Jean-Louis Nouhaud**, président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne, lui a remis la médaille d'or d'honneur du travail.

Au-delà de son dévouement irréprochable au service public, **Jean-Louis Nouhaud** a souligné le beau parcours de **Sylvie Pluyaud-Vedrenne** qui a gravi les échelons un à un, en passant des examens, pour obtenir au final le plus important, celui d'attaché territorial.

Le Maire, **Bernard DELOMENIE**, a quant à lui, mis en avant le rôle exemplaire qu'a eu **Sylvie Pluyaud-Vedrenne** auprès des élus qu'elle a accompagnés durant sa carrière, une confiance réciproque s'étant toujours mise en place. Il rappela aussi le rôle indispensable des secrétaires de mairie dans les collectivités dans les territoires ruraux et la polyvalence de leurs fonctions.

Après la remise des cadeaux de départ, c'est lors d'un buffet offert par la municipalité que chacun a pu souhaiter un bon nouveau départ à **Sylvie Pluyaud-Vedrenne**.





Les 3 Crayons Bleus

Association des Parents d'élèves

RPI Saint Priest Ligoure-Janailhac-Saint Jean Ligoure

L'A.P.E. a fait sa rentrée....

Tout comme les 151 élèves scolarisés dans notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, Les 3 Crayons Bleus ont repris leurs cahiers, stylos et agendas afin de préparer cette année scolaire.

Pour commencer l'année, l'Assemblée Générale a eu lieu le Vendredi 20 Septembre 2019 à 19h à la salle des fêtes de Saint-Jean-Ligoure.

L'assemblée générale a permis de faire le bilan de l'année précédente. Nous avons refait un tour d'horizon sur les activités qui vous ont été proposées, sur le bilan financier, sur le budget qui a été alloué aux différentes écoles et l'élection du nouveau bureau a eu lieu.

Il est important de rappeler que l'APE permet chaque année de financer les sorties pédagogiques à la piscine de Saint Yrieix la Perche. Cette activité est obligatoire puisque prévue dans le programme établi par l'Education Nationale mais aucun financement n'est prévu. Nos Mairies ne sont malheureusement pas en capacité de financer ce coût en plus de tous les autres budgets et de celui alloué aux écoles. C'est donc l'APE qui prend en charge tous les ans le coût total (hors transports) de cette activité. Le budget total s'établit à 2240€.

Les deux classes de Saint-Jean-Ligoure, soit 49 élèves et deux classes de Janailhac soit 39 élèves pourront donc se rendre pendant sept séances à la piscine !!!

En ce début d'année, après avoir conservé une somme de 2000€ nous permettant de couvrir les frais de fonctionnement, il nous restait un budget de 2210€ à partager.

Deux hypothèses ont été proposées lors de l'assemblée générale :

- La 1^{ère} hypothèse proposée est de partager la somme par classe, soit 315€ à chaque classe du RPI

... Suite ...

- La 2^{ème} hypothèse proposée est de diviser cette somme à part égale entre les élèves, soit 14.63€ par élève.

Après de nombreux échanges avec les parents présents, les instituteurs et les membres d'honneur présent, la 1^{ère} hypothèse a été retenue. Chaque classe va donc recevoir 315€ prochainement afin de leur permettre de financer différentes activités pédagogiques ou achats dont elles ont besoin tout au long de l'année scolaire.

Nous avons aussi commencé à réfléchir sur les manifestations qui pourraient vous être proposées tout au long de l'année scolaire.

Le loto sera toujours au programme ! nous avons aussi l'envie de proposer de nouveau une soirée déguisée avec un repas différent.

Pour les enfants, un atelier autour de la création d'objets pour Noël sera organisé.

Nous allons aussi travailler avec nos enseignements sur différentes activités qui pourront être mise en place et nous réfléchissons d'ores et déjà sur la traditionnelle fête de l'école...

Mais pour que ce programme puisse voir le jour, il a été nécessaire d'élire le bureau de l'APE.

Quatre membres du bureau actuel ont souhaité poursuivre leur investissement pour cette nouvelle année : **Monsieur ROBINE David**, secrétaire, papa d'**Adam** en CE2 et **Alice** en PS, **Mesdames MONTASTIER Pauline**, 1^{ère} vice-Présidente, maman de **Camille** GS et **Léon** CE2, **GAGUET Nadia**, trésorière, maman de **Léo** en

GS et **Amélie** en CE1 et **BUXERAUD Nadine**, Présidente, maman d'**Eléa** CE1 et **Lana** PS.

Deux anciens membres nous ont confirmés leur décision de ne pas se représenter. Nous remercions donc chaleureusement **Mme JAVELAUD Delphine**, maman d'**Adélaïde** en CE2 et **Mme LACHAUD Leslie**, maman de **Tiphaine** en CE1 qui nous ont accompagnés tout au long de l'année scolaire. Elles viendront nous apporter leur soutien et leur aide lors des prochaines manifestations.

Deux nouveaux parents ont souhaité se joindre au bureau : **Monsieur COUTURIER François**, papa de Louise en GS et **Madame STADELMANN Séverine**, maman de **Gabriel** et **Clément** en GS.

... Suite ...

Après un vote à bulletin secret, voici la composition du nouveau bureau :

- **Présidente : Nadine BUXERAUD**
- **Trésorière : Nadia GAGUET**
- **Secrétaire : David ROBINE**
- **1^{ère} Vice-Présidente : Pauline MONTASTIER**
- **Trésorière suppléante : Séverine STADELMANN**
- **Secrétaire suppléant : François COUTURIER**

Nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouvelles recrues.

A l'issue de l'assemblée générale, le traditionnel verre de l'amitié a eu lieu.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus tout au long de l'année scolaire précédente : les Mairies, les instituteurs, les parents et tous les bénévoles présents.

N'oubliez pas que l'association a besoin de vous tous, pour nos enfants !!

Une très belle année scolaire à tous et au plaisir de vous voir lors de nos manifestations.

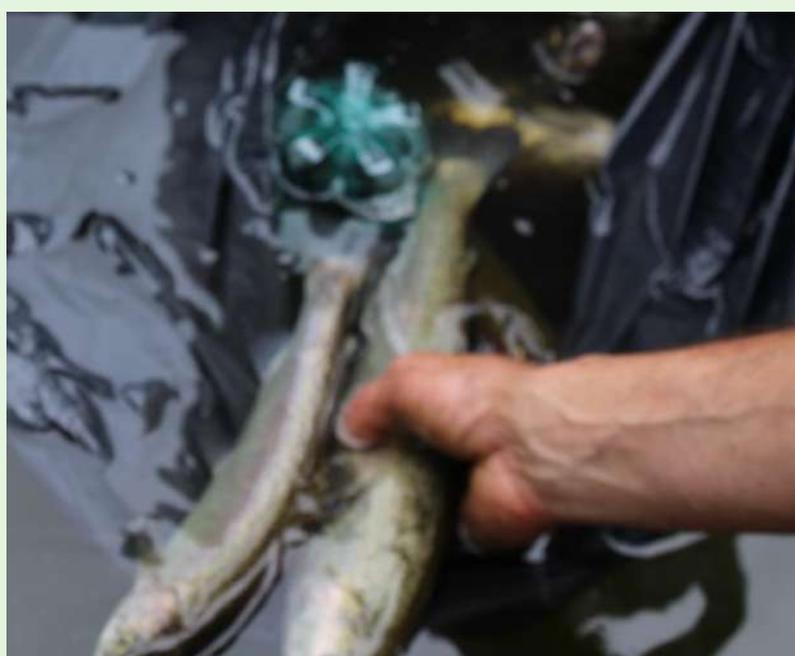
Les3crayonsbleus@gmail.com

Facebook :@les3crayonsbleus

Présidente : Nadine BUXERAUD 06.87.91.28.84



LES ACHILLES DE SAINT-JEAN



La journée de pêche à la truite organisée par l'association « **Les Achillées de Saint-Jean** » (les amis des fleurs) a remporté un vif succès.

Tout au long de la journée du dimanche petits et grands ont pu capturer une truite provenant de la pisciculture du Moulin Authier à Coussac-Bonneval.

Malgré la canicule, les poissons ont bien résisté.

Fête de la Saint-Jean

LES ACHILLEES DE SAINT-JEAN



ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2019

Le **mardi 30 avril 2019**, à 18h30, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle associative « Pradou » à **Saint-Jean-Ligoure**.

L'assemblée est présidée par **Laurent LEBRAUD**, assisté de **Déborah DE JESUS**, en sa qualité de secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 3 membres de l'association sur 3 sont présents. L'assemblée générale débute à 18h40.

ORDRE DU JOUR :

- Bilan de l'année 2018
- Bilan financier 2018
- Projets 2019

Bilan de l'année 2018 :

Mai: préparation et mise en place des jardinières et pots

Juin: Visite du Jardin de Liliane à Saint Laurent sur Gorre

Pêche à la truite

Diverses journées de désherbage

Bilan financier 2018 :

L'association est actuellement créditrice de **527,09€**.

L'association participe à la rénovation de l'harmonium en faisant un don de 50€ à la municipalité.

Projets 2019 :

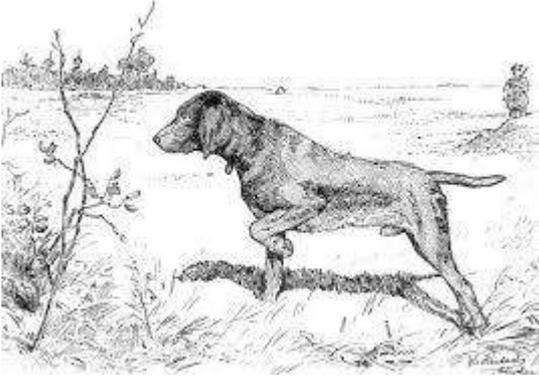
Fleurissement du village

Pêche à la truite lors de la fête de la Saint Jean

Exploitation du Jardin de « Toinou » : courges en cascade...

Chasse aux œufs Pâques 2020

Le Président clôture la séance en remerciant les membres présents, la municipalité ainsi que tous les bénévoles. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE

DE SAINT-JEAN-LIGOURE.

A.C.C.A.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE ST JEAN LIGOURE

Voilà une histoire cocasse et quelque peu dramatique, dont l'action se passe dans les années 60 au cœur du Berry solonot, dans cette contrée du centre de la France si chère à Georges Sand. Ce pays sancerrois, parsemé de petits villages au creux de vallons boisés où la vigne donne un vin blanc délicieux, où il fait bon vivre, où l'on prend le temps de vivre bien loin du tumulte de la ville. Ce matin d'automne dans la campagne Berrichonne les prés, parés d'une fine pellicule de rosée, sous la douce chaleur du soleil se recouvre d'une brume matinale qui monte doucement et découvre un univers mystérieux, peuplé des légendes et de contes fantastiques voire fantasmagoriques, très impactées de sorcellerie, où l'on s'attend à croiser au détour d'un chemin creux la vouivre cette créature imaginaire mi femme mi dragon ou quelques « birettes », ces sorcières à la fois fantômes, revenants, et bonnes fées à la fois.

Ce matin-là, Marie fin cordon bleu, décide de cuisiner pour midi un de ces petits « Roubis » (*lapins de garennes*) nombreux dans le coin. A cette époque la myxomatose n'avait pas encore provoqué les ravages sur ces populations de petits Jeannot. Elle appelle Antoine son mari un rude gaillard qui arbore avec fierté soixante-dix printemps. Marie sort de sa cuisine afin de s'enquérir des activités de son Antoine de mari. Et Antoine qui « q'tu bouines » (*que fais tu?*) Viens là j'ai besoin d'toi ! N'obtenant pas de réponses elle appelle de nouveau. Eh ! Antoine où qu'tes donc ? Là, là j'arrive crie donc pas comme ça j'suis pas sourd. Bon dieu « t'es t'y tazon à mati » (*arrête un peu de traîner ce matin*) Va donc me chercher un « roubis » pour midi. Antoine prend donc son fusil, enfourche son vélo et part sur le chemin qui descend vers la rivière où en bordure des prés de petits garennes aiment à se prélasser dans la

douceur automnale. Arrivé à proximité il pose délicatement son vélo, charge son fusil un calibre 16, qui lui vient de son père et qui a un palmarès de victimes impressionnant. Il faut dire qu'à cette époque on chassait pratiquement toute l'année. La chasse était l'activité principale de loisirs des populations des campagnes on chassait tous les jours et le gibier était abondant. Ne voulant pas descendre jusqu'à l'échalier (*petite échelle double servant à passer les haies*) trop à découvert à son goût il décide de traverser la bouchure (*la haie*) afin d'approcher sans être vu les lapins couchés dans l'herbe quelques dizaines de mètres plus loin. Hélas cette décision va s'avérer catastrophique pour notre Antoine qui ne se méfiant pas se prend les pieds dans une racine saillante d'épine noire, il s'étale de tout son long, son fusil percutant le sol rugueux déclenche le feu, et horreur la décharge de plombs de huit malgré l'épaisseur de son pantalon de velours, lui broie la partie la plus sensible de son anatomie à savoir les roupettes. Ah! nom de Diou de nom de Diou, v'la ty pas qu'j'ai dégarçillé (abîmé) mes deux orphelines. Bien mal en point il se traîne vers un endroit à l'ombre de la haie et s'assoie pour récupérer un peu. Agadon me v'la à nage (*regarde je suis en sueur*) se dit-il. J'vais quand même pas faire le cacou, j'vais pas m'abouaquer! (*s'évanouir*). Ah v'la t'y pas maintenant qu'jais la dardelle (*la tremblote*)! Pendant ce temps Marie ne voyant pas revenir son époux s'inquiète un peu et décide d'aller à sa rencontre. Elle enlève sa biauade (*blouse*), et s'en va à la rencontre du pauvre Antoine. Soudain elle entend un cri plutôt une espèce de râle continu, elle s'approche et découvre son Antoine assis, adossé à la bouchure, pale comme un navet. Oh la la mon pauv' vieux mais qui qu't'as bouiné. J'suis bredin ma pauv' vielle j'me suis brûler les pates dans une cosse

d'épine et en tombant avec mon fusil charger le coup est parti et je m'suis dégarçillé les roupettes. Bon diou se dit Marie déjà quelles ne servaient plus guerre, ce coup-ci j'vais pouvoir les faire inscrire sur le registre des chefs d'œuvre en péril. Bon, écoute je remonte et je préviens Marcel et Lucien les voisins qui vont te remonter. Surtout ne bouge pas. Une demi-heure plus tard les deux voisins arrivent avec Marie un tracteur et une remorque pour ramener Antoine chez lui. Et c'est à partir de cet instant que toute la cocasserie prend tout son sens. Et bien l'Toine qui qui t'arrive donc lui demande le Marcel ? Ben mon vieux gars je m'suis mis dans la paluche (*la misère*). Vois-tu la Marie avait besoin d'un chti roubis alors j'y prends mon fusil j'enfourche mon vélo et je descends le chemin. Près du pré le long de la rivière je vois 5 ou 6 p'tit roubis dans l'herbe. Je décide de traverser la bouchure et là mon pied se prend dans une cosse d'épine et en moins de temps que mets l'curé pour réciter le pater noster, me v'la étaler de tout mon long en même temps mon fusil qu'était chargé m'envoie la purée dans les roupettes. Bon diou de bon diou quelle histoire rétorque Lucien on va te hisser sur la remorque et te remonter. Merci les gars vous êtes de bons garçons. Arrivés à la maison ils transportent Antoine sur le lit et Marie s'affaire à lui ôter son pantalon. Ce qu'elle découvre c'est pas beau des roubignoles congestionnées et un fort hématome sur le bas ventre bleissant l'ensemble de l'appareil génital du pauvre Antoine. Heureusement que son fort pantalon de toile en velours côtelé a amorti un peu le choc. S'adressant à Marie, payes leur donc un coup à mes deux sauveurs ils le méritent car sans eux je serais toujours en bas à me lamenter. J'appelle le docteur dit Marie. Une heure plus tard le médecin arrive et découvrant Antoine gisant sur le lit lui dit ! Bon diou qu'es ce qui vous est arrivé père Antoine. Ah ! docteur, la Marie avait besoin d'un chti lapin alors j'y prend mon fusil j'enfourche mon vélo et je descends le chemin. Près du pré le long de la rivière j'en vois 5 ou 6 p'tits dans l'herbe. Je décide de traverser la bouchure et là mon pied se prend dans une cosse d'épine et en moins de temps que mets l'curé pour réciter le pater noster, me v'la étalé de tout mon long et en même temps mon fusil qu'était chargé m'envoie, Pan ! la charge dans les roupettes. Je vois dit le médecin c'est pas beau, je vais devoir vous envoyer à l'hôpital à Bourges. Je vais vous faire un bon de transport pour l'ambulance. C'est Félix le gars du René de Mareuil, ambulancier installé depuis

peu sur la commune d'Issoudun qui se charge du transport. Arrivé au domicile d'Antoine, Félix intrigué lui dit " Mais qu'est-ce qui vous est arrivé père Antoine" Et c'est reparti ! Eh bien voilà; la Marie avait besoin d'un chti lapin alors j'y prends mon fusil j'enfourche mon vélo et je descends le chemin. Près du pré le long de la rivière j'en vois 5 ou 6 p'tits dans l'herbe. Je décide de traverser la bouchure et là mon pied se prend dans une cosse d'épine et en moins de temps que mets l'curé pour réciter le pater noster, me v'la étalé de tout mon long et en même temps mon fusil qu'était chargé m'envoie, Pan ! la charge dans les roupettes. Je vois lui dit Félix c'à doit vous faire mal, c'est pas beau à voir. Aller on va vous emmener à Bourges. Le trajet dure 45 minutes et arrivé à l'hôpital, Antoine est pris en charge aussitôt. Un jeune interne se charge de réceptionner Antoine et inmanquablement lui demande ce qui lui est arrivé. Ah la la mon gars, la Marie avait besoin d'un chti lapin alors j'y prends mon fusil j'enfourche mon vélo et je descends le chemin. Près du pré le long de la rivière j'en vois 5 ou 6 p'tits dans l'herbe. Je décide de traverser la bouchure et là mon pied se prend dans une cosse d'épine et en moins de temps que mets l'curé pour réciter le pater noster, me v'la étalé de tout mon long et en même temps mon fusil qu'était chargé m'envoie, Pan ! la charge dans les roupettes. Je vois dit le médecin c'est vraiment pas beau. Je suis obligé d'en référer au chirurgien chef du service. Il va monter vous voir en attendant reposez-vous restez calme si vous souffrez n'hésitez pas à appeler une infirmière vous donnera un calmant. Arrive le chirurgien. Voyons comment vous appelez vous ? Antoine R... mais on m'appelle Père Antoine. Alors père Antoine racontez moi un peu ce qui s'est passé. Pour la cinquième fois Antoine s'exécute. Voilà monsieur la Marie avait besoin d'un chti lapin alors j'y prend mon fusil j'enfourche mon vélo et je descends le chemin. Près du pré le long de la rivière j'en vois 5 ou 6 p'tits dans l'herbe. Je décide de traverser la bouchure et là mon pied se prend dans une cosse d'épine et en moins de temps que mets l'curé pour réciter le pater noster, me v'la étalé de tout mon long et en même temps mon fusil qu'était chargé m'envoie, Pan ! La charge dans les roupettes. Je vois dit le chirurgien c'est pas joli mais de bon soins avec un onguent spécial devrait faire l'affaire. Vous devrez rester au moins une semaine parmi nous. Mais je vais vous demander lorsque que Soeur Angélique la mère supérieure chef des infirmières va venir vous voir de

dire à la place des roupettes que le coup de fusil vous a atteint le bas ventre. Vous avez compris, oui oui docteur. Et en effet une sœur grande et costarde comme un Bûcheron rentre dans la chambre. Bonjour mon ami, vous êtes Antoine alors racontez moi votre infortune. Voilà ma sœur la Marie avait besoin d'un chti lapin alors j'y prend mon fusil j'enfourche mon vélo et je descends le chemin. Près du pré le long de la rivière j'en vois 5 ou 6 p'tits dans l'herbe. Je décide de traverser la bouchure et là mon pied se prend dans une cosse d'épine et en moins de temps que mets l'curé pour réciter le pater noster, me v'la étalé de tout mon long et en même temps mon fusil qu'était chargé m'envoie, Pan ! la charge dans ! et là il marque un temps d'arrêt et dit le bas ventre. Je vois lui dit la sœur c'est un miracle, vous êtes un bon chrétien, le bon Dieu est avec vous car 5cm plus bas et, vous l'aviez dans les roupettes.



C'était la gnorle d'Henri DUPONT.

**Le président
J-Claude GOURGOUSSE.**

QUELQUES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES :

Mr Gourgousse J. Claude : 06 79 69 89 32 / Mr Guyot Pierre : 06 14 78 88 64

Mr Degeorges J. François : 06 01 75 06 25 / Mr. Dupont Henri : 06 09 53 74 93

la Fête de la St Jean :

Le week-end du 29 et 30 juin, nous avons fêté la St Jean comme chaque année, afin de le mettre en place il faut une certaine organisation préalable avec le plus possible de bénévoles.

Voici les préparatifs en image :



Ci-dessus : épluchage des pommes de terre pour le gratin dauphinois maison avec Martine et Raymonde.

A droite : la coupe des pommes de terre avec Isabelle et Célinou.



Ensuite en soirée c'est l'ébullition en cuisine mais aussi de bons moments de partage :



Ci-contre et ci-dessous : Estela et Laurent, Anne-Marie et Yves, Isabelle puis Anne-Marie R. qui ont assurés en cuisine et en cuisson.

Pendant que d'autres s'affairent au service et au bar.



Il y a aussi le montage et démontage du matériel :



Toute cette union et cette force sert à préparer une fête de St Jean le temps d'un week-end. Cette année il y avait des nouveautés : tel que la balade en dromadaire !! Le lancer d'espadrille sur la place de la Mairie. La concentration de véhicules anciens sur la place du 8 Mai. Puis le retour du concours des peintres dans les rues. Divers et variés pour plaire au plus grand nombre. La chaleur ayant commencé ce week-end là, n'a pas joué en notre faveur !!



Nous mettons tous notre cœur, notre bonne humeur lors de la mise en place des animations et faisons le maximum pour animer notre village.



Vous avez des idées, envie de participer n'hésitez pas à rejoindre le comité des fêtes !!!

Venez à la prochaine Assemblée générale le **mercredi 27 novembre** à la salle Pradou 20h.

Un grand MERCI à tous les bénévoles présents lors de ces différentes manifestations sans lesquels vous ne pourriez pas profiter d'animations. Nous remercions également les intervenants qui acceptent de venir animer notre petit village.



Renseignements: Christelle Bobeau : 06 58 35 06 66 - Mail : comite.stjean@laposte.net

Retrouver toutes nos manifestations sur 

Coin Jeux des Grands

MOTS FLÉCHÉS *Amsterdam*

CHANTÉ PAR J. BREL TERRE PRISE SUR LA MER	FROMAGE DE HOLLANDE FÉLINE	PERROQUET	QUARTIER DU ZOO À AMSTERDAM	CENT METRES NEUF À ROME	DÉSIGNE SOUVENT LES PAYS-BAS VILLAGE	COUSINE DE LA GAUFRE	PROVINCE DES PAYS-BAS
			PROVINCE DES PAYS-BAS JEAN, EN NEERLANDAIS				
ESTUAIRE BRETON PARTICULE		FOOT À AMSTERDAM CROQUIS			FOOT À LYON		OBTENU FIN DE MESSE
			TRANCHE DE VIE OBSTACLE HIPPIQUE		FLEUR DE HOLLANDE BRUIT DE SUCCION		
CEUX D'AMSTERDAM SONT AU PATRIMOINE MONDIAL	RIVIÈRE QUI PARCOURT AMSTERDAM	NOMBREUX A AMSTERDAM CLASSEMENT AU TENNIS			ZORILLE DU CAP DEUX À ROME		
			MET EN RANG				PLAN D'EAU
UNITÉ DE MESURE COUTUMES			PARASITE DES ARBRES ONÉREUX		PRÉNOM D'APÔTRE		ERBIUM AU LABO POSSESSIF
	FAIRE SON TROU ANCIENNE COMPAGNIE AÉRIENNE				LANCE PRÉNOM FÉMININ		
TOUT AUX EXTRÉMITÉS QUARTIER ROUGE À AMSTERDAM		GROUPE SANGUIN	SAINT NORMAND	CONSULTÉ	ELLE JACASSE	FLEUVE DU NORD UNITÉ DE MASSE	EXCLAMATION
					PLACE PRINCIPALE À AMSTERDAM		SORTI DE LA MATERNITÉ
TRAVAIL DES CHAMPS					IL A SON MUSÉE À AMSTERDAM		

SUDOKU

		9		4				
					5	3	1	
	6	1			8		5	
		5	4			2		3
	1				7			8
	8					7	6	
3		6		1	9	4		
7								
		4		5		6	2	7

N J
H E
H K U G
V B A D
O O U E E X
K R R N X O
E A J N P E D D E E I E U D J M W T I T
V R U I J T E X E R A D E E P U N M T I
B W P F A C D N T R N N C F A N M E
O A E L O M I T T A N E L E J U
S T O R R M E E L E M O D G
O C A R E L G R R B C A
V I O T W H O I I P R O C N
W L H I C C N E U N E N K I
O T E C O T O U N G Z A W A T B
D I F A N H K R Ç H U Y U O
G V U L D X M T Z Y Q L U Y
F A N C Z D U X L I C
A C Y Q A U

Mots mêlés de Noël

BOULE
GUIRLANDE
SAPIN
ÉTOILE
CADEAU
RENNE
TRAINEAU
CHOCOLAT

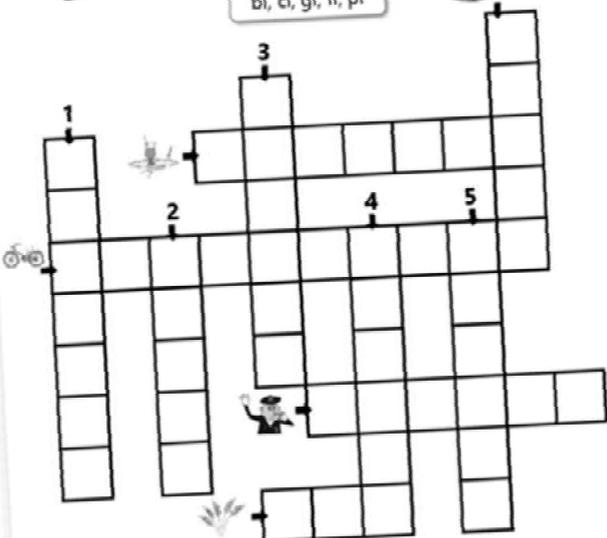
CHEMINÉE
LUTIN
NUIT
LETTRE
NEIGE
DECORATION
FLOCON
DECEMBRE



Coin Jeux des Petits

 **Mots fléchés** 19

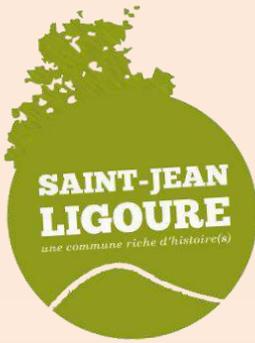
bl, cl, gl, fl, pl



1. En classe, on écrit dessus : le
2. Il fait rire les enfants : le
3. La neige tombe, je vois un
4. C'est un lieu pour prier : une
5. À quatre feuilles, il porte chance : le

Le blog de Y Châtaignier





Visites guidées de notre beau village

« Nous n’imaginions pas que ce village était aussi joli ! »

Dans cette phrase tout est dit. Quel bonheur pour moi de faire découvrir l’histoire et le patrimoine de Saint-Jean-Ligoure. Cette phrase, je l’entends à chaque visite, c’est une belle récompense pour l’idée de ce projet qui me tenait tellement à cœur. Merci à tous ceux qui m’ont aidée et soutenue, je sais qu’ils se reconnaîtront, sans eux je n’aurais pas eu la même motivation et ce projet n’aurait pas pu aboutir.

Aujourd’hui mes remerciements sont adressés tout particulièrement à Aurélie et Hélène de l’Office du Tourisme du Pays de Nexon Monts de Châlus. Elles étaient là à la première visite, elles ont cru en mon projet, mais surtout elles m’ont fait confiance et je suis maintenant « greeter » officiel de l’office du tourisme (guide bénévole). Je les remercie pour l’excellent reportage sur mon activité qu’elles ont mis en lumière avec de magnifiques photos dans le dernier magazine de l’Office du Tourisme. Chacun de vous pourra le feuilleter il a largement été diffusé par les bons soins de la municipalité.

Les visites ont lieu toute l’année en semaine, le samedi ou le dimanche, en famille, entre amis n’hésitez pas à appeler le 06 88 29 87 89.

Anne-Marie CUBERTAFON,

***« Greeter » de l’Office de Tourisme du Pays de Nexon et
des Monts de Chalus.***



9 conseils pour attirer les abeilles dans son jardin



Aujourd'hui menacées par l'utilisation massive de pesticides et la destruction de leurs habitats sauvages, **les abeilles** jouent néanmoins un rôle primordial dans l'équilibre naturel et la **préservation de la biodiversité**. Grandes pollinisatrices, elles contribuent à la croissance et la prolifération des végétaux, et sont donc indispensables à l'environnement. Leur disparition représenterait un danger pour la planète. Alors, pourquoi ne pas agir à notre niveau pour nos amies **les butineuses qui ont un rôle indispensable pour l'écosystème**, et faire de nos jardins des abris accueillants ? Voici 9 conseils pour attirer, et retenir, **les abeilles** dans nos parcelles.

Des fleurs, des fleurs, et encore des fleurs, pour les attirer

Rien de tel que de grands massifs fleuris pour faire venir les **abeilles** ; celles-ci se nourrissent essentiellement de fleurs, dont elles viennent butiner le nectar et le pollen. Un geste qui contribue également à la croissance de vos jardins et l'abondance de vos floraisons.

1. Semez des plantes mellifères à une seule rangée de pétales

Des fleurs, c'est indispensable. Oui, mais pas n'importe lesquelles.



Cela semble évident, pour attirer les abeilles, il faut leur proposer des plantes intéressantes pour elles, c'est-à-dire des plantes dites « *mellifères* », qui ont la particularité de produire beaucoup de nectar, ou de miellat (dont les abeilles se servent pour la fabrication du miel). En particulier, les **plantes mellifères** à une

seule rangée de pétales sont particulièrement prisées, d'une part car elles ont plus de pollen que d'autres fleurs, d'autre part car celui-ci est plus facile à atteindre.

Attention, donc, car toutes les plantes ne sont pas mellifères. Les roses, ou les géraniums, par exemple, ne produisent pas de nectar.

2. Privilégiez la diversité

Le but ici est d'introduire une grande variété de fleurs de formes, couleurs, et textures différentes, ceci afin de faire venir plusieurs espèces d'abeilles. Ainsi, pour les **massifs un peu plus sauvages**, on privilégiera les pissenlits, les trèfles blancs, et autres pâquerettes. Si vous souhaitez des parterres plus esthétiques, vous pouvez opter pour de la lavande, les crocus, les dahlias, les jacinthes, les soucis ou encore les tournesols.



Votre **potager** peut également contribuer à attirer nos amies **les butineuses**, si vous donnez priorité aux légumes qui fleurissent, comme les concombres, les citrouilles, les poivrons, ou les courgettes. Certaines **plantes aromatiques** produisent également du nectar en grande quantité, comme la sauge, la coriandre, le romarin, la menthe ou le thym. Côté **verger**, les abeilles raffolent des pommiers, amandiers, cerisiers, ou poiriers.

3. Préférez le bleu, le vert et le violet



Tout comme l'homme, l'abeille a une vision du monde trichromatique. Celle-ci se situe en revanche à d'autres fréquences du spectre chromatique, dans la mesure où l'insecte est capable de percevoir distinctement le bleu, le vert, et le violet (ainsi que les ultra-violets). Ce sont donc ces couleurs qui, en particulier, ont leur préférence. Veillez donc à privilégier ces tons dans vos parterres, pour que les abeilles viennent bourdonner dans votre jardin.

4. Favorisez les plantes indigènes

Dans leur habitat naturel, les butineuses sont entourées de fleurs sauvages. Il est alors naturel qu'elles puissent retrouver, dans vos jardins, les plantes qu'elles connaissent et auxquelles elles sont habituées, ce qui facilitera leur arrivée, et installation, dans ce nouvel abri. Assurez-vous donc de privilégier les **plantes sauvages indigènes** de votre région, que vous pourrez tout à fait accompagner de plantes cultivées, au besoin. Tout simplement, plus il y a de fleurs sauvages, plus vous attirerez d'abeilles.

5. Choisissez des fleurs qui fleurissent à des époques différentes

Encore une fois, il s'agit de privilégier la diversité, cette fois-ci en termes de floraison. Veillez à ce que les fleurs fleurissent à des périodes différentes de l'année, pour vous assurer que les abeilles trouvent de la nourriture en permanence dans votre jardin.

Un jardin agréable et attirant, pour les faire rester



Il ne suffit pas seulement que les **abeilles** viennent butiner vos fleurs pour que votre jardin retrouve un nouvel éclat ; encore faut-il qu'elles y restent. À vous, donc, de mettre tout en œuvre pour créer pour elles un lieu de refuge confortable.

6. Créez ou installez un abri pour les abeilles



Hotel à insectes pour abeilles

Toutes les abeilles ne vivent pas en ruche. Il existe d'autres espèces d'abeilles, dites « sauvages », ou « solitaires », qui ont l'habitude d'évoluer seules. En général, elles élisent domicile dans des petites tanières faites de bois naturel (bûches percées de trous, vieilles souches d'arbres), de végétation en décomposition, ou encore de cavités dans les murs en terre (en torchis, par exemple), qu'elles utilisent comme lieu de reproduction et nidification. N'hésitez donc à créer ou installer ce type de recoins pour inciter les abeilles à rester

chez vous. Il existe des hôtels à insectes spécifique pour les abeilles.

Vous pouvez également, si le cœur vous en dit, installer des ruches, pour favoriser l'installation des abeilles à miel. Si vous êtes débutant en la matière, vous pouvez choisir de fabriquer de petites maisons à abeilles, en bois. Car l'installation de ruches n'est pas une chose à prendre à la légère, cela demande de la rigueur et de l'expérience. Et bien entendu des normes à respecter.

7. Installez un point d'eau pour les abeilles

Les **abeilles** ont, comme tous les êtres vivants, besoin de boire. Elles requièrent pour cela des points d'eau spécifiques à leur petite taille et leur fragilité. Il leur serait impossible de se poser sur les bains d'oiseaux, par exemple, l'eau y étant trop profonde.

Pour fabriquer un bain à abeilles, il vous suffit d'utiliser un plateau peu profond, que vous



entourerez de cailloux (sur le pourtour), et remplirez d'eau. Vous placerez le bac à proximité des fleurs mellifères, de manière à ce que les abeilles n'aient qu'à se poser délicatement sur les cailloux pour pouvoir s'abreuver.

8. Gardez votre jardin à l'état sauvage

L'idée n'est pas de laisser votre jardin devenir une friche à l'abandon, loin s'en faut. Cela dit, une pelouse tondue à ras, des parterres de fleurs cultivées millimétrées et symétriques, aucune trace de boue, de feuilles mortes, ou de souches d'arbres, sont autant d'éléments qui feront fuir les abeilles. Autrement dit, elles viendront volontiers **butiner vos fleurs**, mais préféreront aller s'installer ailleurs. N'oublions pas que les abeilles restent des animaux sauvages, qui cherchent donc un endroit similaire à leur habitat naturel.

Conservez donc vos parcelles élégamment cultivées, mais n'hésitez pas à laisser certains recoins de votre jardin complètement libres, afin que le trèfle, ou les pissenlits puissent y proliférer. Laissez-y les feuilles mortes qui serviront d'habitat à vos protégées.

9. Bannissez l'usage de pesticides

Les pesticides et autres produits phytosanitaires ont des effets désastreux sur la santé des abeilles.

Celles-ci sont complètement vulnérables à ces produits chimiques, qui les affectent par simple contact, ou par ingestion ; dans le meilleur des cas, elles perdront tous leurs repères sensoriels et seront incapables de se repérer dans l'espace. Dans le pire des cas, ils causeront leur mort. Si vous souhaitez donc faire de votre jardin un refuge idéal pour les abeilles, les produits phytosanitaires, quels qu'ils soient, sont à bannir.

En conclusion, si vous envisagez d'attirer et d'accueillir des **populations d'abeilles** dans votre jardin, soyez néanmoins très prudents, et veillez à prendre les précautions d'usage lorsque vous vous approchez des parterres de fleurs et autres souches d'arbres. Une abeille qui se sent menacée piquera pour se défendre. L'expérience est par exemple peu recommandée pour les personnes souffrant d'allergies aux piqûres d'abeilles.

À RETENIR

SYDED
2014 - 2018

Du changement concernant l'apport des végétaux en déchèterie



Maximum

10 passages

dans la limite de **10 m³**

par foyer et par an

TERritoires ZéroDéchets
zer
GASPILLAGE

Mais le SYDED vous accompagne...

... pour réduire et valoriser vos végétaux

Pour le Compostage

- Je vis dans une maison avec jardin, le SYDED me propose la vente de composteurs (6 modèles différents) en bois ou en plastique à prix aidé (50% pris en charge par le SYDED)
- Je vis dans un appartement, le SYDED me propose la vente de lombricomposteurs à prix aidé. Une formation d'une heure me sera proposée et le matériel me sera remis ensuite.
- Je vis dans une résidence, le SYDED m'accompagne pour la mise en place de mes projets de compostage partagé au pied de mon immeuble.



Pour le Broyage

Si je souhaite acheter un broyeur:

- Une aide financière du SYDED à hauteur de 30% du prix d'achat m'est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 200€, dans la limite d'un seul achat par foyer et résidant sur le territoire du SYDED)
- Une aide financière à hauteur de 50% du prix d'achat m'est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 400€) en cas d'achat mutualisé (3 foyers minimum qui achètent ensemble)

Si je souhaite louer un broyeur:

- Une aide financière du SYDED à hauteur de 100% du prix de location m'est proposée pour la location d'un broyeur (plafonnement à 100€, dans la limite d'une seule location par foyer et par an, et résidant sur le territoire du SYDED)



Retrouvez sur www.syded87.org - les formulaires de demande d'aide financière pour l'acquisition ou la location de broyeurs
- les bons de commande composteur

Renseignements au 05.55.12.12.87

Solutions des jeux des grands

MOTS FLÉCHÉS

P	E	A	P	H	H	C							
P	O	L	D	E	R	L	I	M	B	O	U	R	G
R	I	A	A	J	A	X	O	L	E	U			
A	T	O	M	E	A	N	T	U	L	I	P	E	
N	P	O	N	T	S	R	A	T	E	L			
C	A	N	A	U	X	A	L	I	G	N	E	D	
M	E	T	R	E	G	U	I	D	E	R			
U	S	P	E	R	C	E	R	J	E	T	T	E	
T	T	H	P	I	E	A	A						
D	E	W	A	L	L	E	N	D	A	M	N	E	
L	A	B	O	U	R	V	A	N	G	O	G	H	

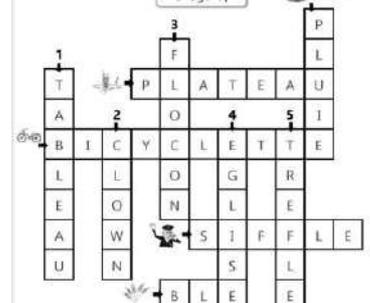
SUDOKU

5	3	9	1	4	6	8	7	2
8	4	7	9	2	5	3	1	6
2	6	1	3	7	8	9	5	4
6	7	5	4	8	1	2	9	3
9	1	2	6	3	7	5	4	8
4	8	3	5	9	2	7	6	1
3	2	6	7	1	9	4	8	5
7	5	8	2	6	4	1	3	9
1	9	4	8	5	3	6	2	7



Mots fléchés

bl, cl, gl, ll, pl



1. En classe, on écrit dessus : le tableau.
2. Il fait rire les enfants : le clown.
3. La neige tombe, je vois un flocon.
4. C'est un lieu pour prier : une église.
5. À quatre feuilles, il porte chance : le trèfle.

ORGANISATION DES SERVICES – COÛT DES SERVICES COMMUNAUX

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h10 à 12h10 et 13h40 à 16h10

Mercredi de 9h10 à 12h10

Tél. : 05.55.44.76.46.

GARDERIE MUNICIPALE

Lieu : groupe scolaire - 09.67.82.76.46.

Vos interlocutrices : Sylvette Rigal, Déborah De Jésus

Personnel encadrant : Sylvette Rigal, Léa Gérard, Déborah De Jésus

Le matin de 7h30 à 9h00

Le soir de 16h10 à 18h45

Le mercredi le service est assuré uniquement le matin

Coût : 1.50€ le matin, 1.50€ le soir

Garderie gratuite de 12h10 à 12h30 le mercredi matin (1€ facturé pour tout dépassement même occasionnel)

CANTINE SCOLAIRE

Lieu : groupe scolaire - 05.55.44.76.46

Votre interlocutrice : Sylvette Rigal

Personnel encadrant : Sylvette Rigal, Léa Gérard

Coût :

- 2.55€ par repas et par enfant
- 4.20€ par repas et par adulte

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau : 1.60€/m³

Taxe raccordement au réseau d'assainissement collectif des maisons neuves : 2000€

LOCATION SALLE DES FÊTES

Location habitants commune :

- Salle des Fêtes seule : 80€
- Salle des Fêtes et cuisine : 100€
- Option chauffage : + 30€

Location habitants hors commune et entreprises:

- Salle des Fêtes seule : 180€
- Salle des Fêtes et cuisine : 200€
- Option chauffage : + 30€

Location associations commune :

- Salle des Fêtes seule : gratuit
- Salle des Fêtes et cuisine : gratuit
- Option chauffage : gratuit

Conditions à remplir pour utiliser les locaux :

- Fournir une attestation d'assurance (particuliers, associations et entreprises)
- Verser une caution par chèque du montant total de la location. Celui-ci sera restitué après paiement.
- **Remarque** : en cas de dégradation, le coût réel du matériel sera facturé aux personnes ayant loué les locaux. Si les locaux sont restitués sans nettoyage, celui-ci sera facturé 200€.

CIMETIERE

Les tarifs s'établissent comme suit :

Les concessions :

- Terrain commun : 10€/m²
- Concession trentenaire : 25€/ m²
- Concession cinquantenaire : 40€/ m²
- Concession perpétuelle : 100€/ m²

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location des cases.

- Pour une durée de 15 ans : 300€
- Pour une durée de 30 ans : 500€
- Redevance d'ouverture : 30€

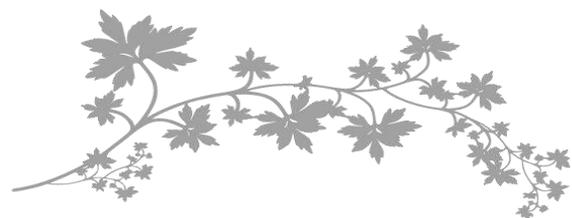
Le caveau communal :

- Pendant les six premiers mois : gratuit
- Jusqu'à 12 mois : 100€/mois
- Au-delà : 300€/mois

Le jardin du souvenir : redevance unique de 200€

Remarque : les particuliers et les entreprises qui sont amenés à intervenir pour des travaux de nettoyage de caveau, de construction ou de rénovation de sépultures doivent auparavant informer le secrétariat de mairie et s'acquitter d'une redevance de 30€.

Carnet d'adresses



Commerces et Entreprises



Le Bistrot de St Jean

Restaurant, Bar.
Place du 8 Mai

Ouverture
prochainement !

Entretien Parcs et Jardins

Gilles Martin
Le Pertuis
Tél. 06.81.91.36.07



Œufs bio

M. & Mme LAVAUD
Lauterie
Tél. 05 55.00.65.85



Volailles traditionnelles

Sylvie FRUGIER
Légonie
Tél. 05.55.00.69.46



Menuisier Ebéniste

« Lo' Talhier »
Laurent PAROT
Chabreloute
Tél. 05.55.00.45.90



Chenil, Pension, dressage, vente

Laurick MAUDET
La Grande pièce
Tél. 05.55.00.94.18



Travaux agricoles

Aline GOURCEROL
Le Puy Lapause
Tél. 05.55.00.94.60



MTS Rénovations

Daniel FAUGERAS
Lieu dit « Samie »
Tél. 06.99.71.24.40



Écurie

Karine ROUX
La Cipièrre
Tél. 06.22.38.17.97



La Petite boulange

DISTRIBUTEUR DE PAINS
Thomas QUINTANE
Tél. 06.83.57.53.43
contact@sdalimoges.fr



Gardiennes agréées

Isabelle BERRUELLE
Tél. 05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET
Tél. 06.19.83.77.93

Laurence DEGEORGES
Tél. 07.77.07.08.28

Autres gardiennes

Stéphanie POUGET
Tél. 06.26.42.65.22



Gîte :

de Richebourg

Lieu-dit « Richebourg »
Tél. 06.50.23.93.11
Mr et Mme SENAMAUD

Visite guidée du Bourg

Anne-Marie CUBERTAFON
Tél. 06.88.29.87.89

Associations

A.C.C.A.

(Société de chasse)
Président : Jean-Claude GOURGOUSSE
Tél. 06.79.69.89.32.



AAPPMA « Ligoure-Briançe »

(Société de Pêche)
Président : Didier MARCELLAUD
Tél. 05.55.00.95.27



Comité des Fêtes

Présidente : Christelle BOBEAU
Tél. 06.58.35.06.66



Parents d'élèves

Présidente : Nadine BUXERAUD
Tél. 06.87.91.28.84



Les Achillées de St Jean

Ass. Les Amis des fleurs (Fleurissement)
Président : Laurent LEBRAUD
Tél. 06.03.38.30.82



Théâtre « Les comédiens »

Catherine CLERGEOT
Tél. 06.23.52.00.59



Vie Pratique

SAINT-JEAN
LIGOURE
une commune de la région

La Mairie

Votre interlocutrice : Catherine Méchain

Petit rappel : l'entrée s'effectue côté départementale et non côté parc.

Maire : D. MARCELLAUD

Permanence le samedi matin

1^{ère} Adjointe :

Isabelle LAGOUTTE

2^{ième} Adjoint :

Jean-Luc GUY



La déchetterie à Nexon

 Horaires d'ouverture



Lundi, Vendredi et Samedi :
8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Mercredi : 8h00 - 12h00

 05 55 58 35 42

- La collecte des ordures ménagères est effectuée de manière hebdomadaire, chaque **mercredi**.
- En fin d'année, un ramassage des encombrants ménagers est organisé. *Si vous souhaitez que l'on vous débarrasse d'un réfrigérateur, ...vous devez vous inscrire au secrétariat de mairie.*
- Il faut également bien penser à trier vos ordures ménagères et déposer à l'éco-point du bourg les déchets recyclables.

Visites guidées du village

Anne-Marie CUBERTAFON

Tous les jours sur rendez-vous uniquement
(2 personnes minimum)

 06 88 29 87 89

Journal municipal « Chabatz d'entrar » distribué 3 fois par an, il vous informe de l'actualité de la commune.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :
Didier Marcellaud, *directeur de la publication*,
Christelle Bobeau, Estela Parot-Urroz, Nadine Buxeraud,
Jean-Claude Gourgousse, Henri Dupont, Angélique Guisset,
Anne-Marie Cubertafon, Nicolas de Jesus, le Comité des Fêtes, les Achillées de St Jean.

Avenue des Tilleuls
87260 Saint Jean Ligoure

Mail : mairiesaintjeanligoure@orange.fr

 05 55 00 61 83

 Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00
Vendredi au Samedi : de 9h00 à 12h00

Les Gendarmeries

de notre zone géographique :

 Horaires d'accueil



Pierre-Buffière :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00
Samedi de 8h00 à 12h00

Saint-Germain-Les-Belles :

Samedi de 14h00 à 18h00

Solignac :

Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

La Poste de Pierre Buffière

 05 55 00 98 54



Assistant social

Permanence Mercredi 9h/12h
à **Nexon** - Maison du Département

M. GRAFFOILLERE

 05 55 58 18 41



LE CAFÉ-BAR-RESTAURANT DE ST JEAN RÉ-OUVRE SES PORTES PROCHAINEMENT



Ré-ouverture du café-restaurant du village... mais pas que !

Cinq amis, pour la plupart habitants de St Jean Ligoure, se sont associés pour relancer l'activité de café restaurant du centre bourg.

Seul commerce de la commune, les futurs repreneurs souhaitent en faire un « Bistrot » convivial pour se retrouver autour d'un café, d'une « mousse » ou autour d'un repas issu principalement de produits fermiers locaux.

Au-delà de l'activité café-restaurant et cave (vins naturels, spiritueux, bières artisanales), l'idée est de recréer un lieu d'échanges et de convivialité autour de multiples services de proximité : épicerie, dépôt de pains, point relais colis et dépôt de tabac.

Participer à la dynamique locale et créer un lieu intergénérationnel est bien notre souhait. L'ouverture est prévue fin janvier 2020. Nous mettrons tout en œuvre pour offrir un lieu chaleureux qui donnera l'envie au plus grand nombre de pousser la porte de leur bistrot.

Ouvert du mardi au dimanche midi, la restauration sera possible le midi, du mardi au samedi et le vendredi soir.

A bientôt.

Stéphanie, François, Sébastien, Jérémy et Olivier